

Adm 74

ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

90e

Congrès départemental

Association des maires, adjoints et conseillers départementaux de
Haute-Savoie

*La Roche-sur-Foron, le vendredi
20 octobre 2023*



Association des maires de Haute-Savoie

90^e congrès départemental

La Roche-sur-Foron, vendredi 20 octobre 2023

(Le congrès est ouvert à 17 heures 20)

M. DUVAL.- Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être aussi nombreux. Je me réjouis d'être avec vous cette année encore pour cet événement, le 90^e congrès des maires de Haute-Savoie. La journée s'est bien déroulée. Les partenaires étaient nombreux, les échanges intéressants.

Je demande de me rejoindre à la tribune Nicolas RUBIN, président de l'Association des maires de Haute-Savoie, Martial SADDIER, président du Conseil départemental, M. Yves LE BRETON, préfet de Haute-Savoie.

(Applaudissements)

Pour votre discours officiel d'ouverture du congrès, je vous invite à rejoindre le pupitre.

• **Ouverture du 90^e congrès par Monsieur Nicolas RUBIN, Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie**

M. RUBIN.- Monsieur le préfet Yves LE BRETON,

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je profite de l'occasion pour féliciter M. Loïc HERVE, élu récemment vice-président du Sénat,

Monsieur le président du Conseil départemental, cher Martial (j'en profite pour saluer l'ensemble de mes collègues conseillères et conseillers départementaux, particulièrement ici Christelle PETEX-LEVET et David RATSIMBA sur le canton, merci de votre accueil),

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, je voudrais souligner la présence de Mme Sylviane NOËL qui représente la Région et son président Laurent WAUQUIEZ,

Mesdames et Messieurs les Sous-préfets,

Mesdames et Messieurs les directeurs et représentants des divers services de l'Etat, de la gendarmerie, de la Police nationale, du Service départemental d'incendie et de secours et du 27e bataillon de chasseurs alpins,

Monsieur le Président des Maires ruraux, cher Christophe FOURNIER, conseiller régional,

Monsieur le président de Rochexpo, Philippe VACHOUX,

Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des chambres consulaires,

Chers collègues du Comité du bureau de l'association des maires de Haute-Savoie,

Cher Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse et vice-président départemental de l'Association des maires,

Mesdames et Messieurs les élus et anciens élus,

Mesdames et Messieurs,

Chers partenaires, chers amis,

Je ne détaillerai pas la longue et interminable liste habituelle des salutations, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à notre 90e congrès des maires de Haute-Savoie.

Comme les années précédentes, cet événement est l'occasion pour nous, élus, de partager nos préoccupations et d'évoquer quelques-uns des sujets d'actualité. Tous ne pourront pas l'être, nous avons donc choisi de vous en énumérer quelques-uns avec vous, Monsieur le Préfet, mais aussi, pour cette édition exceptionnelle, avec le président de l'Association des maires de France et président d'intercommunalité M. David LISNARD, qui nous rejoindra à mi-parcours, vers 18 heures 15, le temps pour lui d'arriver à La Roche-sur-Foron depuis l'aéroport Saint-Exupéry.

Je tiens tout d'abord à saluer les nouveaux maires, je leur souhaite ici la bienvenue et les invite à se lever s'ils sont présents. Dans le noir, ils resteront certainement assis, on ne les verra pas, mais je voudrais adresser les meilleures salutations de l'Association des maires concernant les communes d'Arâches, Mme Alexandra FOURGEAUD, Cordon, M. François PARIS, Entrevernes, Mme Karine LEROY, Frangy, M. David BANANT, Gaillard, M. Antoine BLOUIN, Larringes, M. George BLANC, Menthonnex-sous-Clermont, M. Didier GALMICHE, Saint-Sylvestre, Mme Josette CHARVIER, et Scionzier, M. Sandro PEPIN. Félicitations pour votre élection et bienvenue parmi nous ce soir.

Je salue également tous les autres élus, adjoints ou conseillers municipaux qui ont pris leurs fonctions au cours de cette année 2023 et depuis notre dernière assemblée le 21 octobre 2022. Soyez toutes et tous les bienvenus à notre grand rassemblement annuel, un peu particulier cette année, puisque nous célébrons son 90^e anniversaire, ce qui démontre encore une fois la solidité de notre association à votre service.

Notre association est une vieille, mais grande dame qui a traversé une grande guerre, de nombreuses crises, de multiples campagnes électorales et qui a vu se succéder depuis sa création neuf présidents à qui il nous revient aujourd'hui de rendre hommage : Joseph BLANC, Claudius MONTESSUIT, François de MENTHON, Pierre MOUCHET, Adelin MALGRAND, Raymond BOUVIER, Christian MONTEIL, qui s'est excusé, Raymond MUDRY, présent parmi nous ce soir et Martial SADDIER, à qui j'ai succédé en 2016. Avec l'ensemble des élus au sein du bureau du Conseil d'administration de notre association départementale, vous êtes présent parmi nous, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre investissement et saluer encore la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés.

Ce sont eux qui l'ont fait grandir, qui lui ont donné les moyens de ses ambitions, qui ont fait confiance à son personnel fidèle, efficace et performant et qui lui ont permis d'être aujourd'hui une association reconnue et dynamique et un partenaire de confiance de tous les acteurs du territoire à même d'intervenir sur tous les sujets de la sphère publique locale.

Merci tout particulièrement à Raymond MUDRY, Christian MONTEIL et Martial SADDIER qui ont bien voulu se prêter au jeu de la caméra, comme vous le verrez dans quelques minutes à travers la vidéo réalisée spécialement pour notre 90^e anniversaire.

Ce film nous rappellera aussi que depuis la création de l'association, nos congrès annuels constituent une occasion privilégiée d'évoquer les sujets au cœur de l'actualité des collectivités et d'exprimer haut et fort la voix des élus, leurs préoccupations et leurs attentes, leurs inquiétudes, voire leur colère parfois, le tout sur un axe clair et lisible : la défense des libertés publiques.

Notre congrès est aussi souvent, et malheureusement, un moment de communion qui nous permet de rendre hommage et d'avoir une pensée émue à l'attention de nos collègues décédés cette année. Je pense en particulier à Stéphane PEPIN, maire de Scionzier, à Jean-René BOURON, maire de Larringes, à Franz LEBAY, adjoint au maire de Saint-Jeoire, mais également à tous les élus et anciens élus qui nous ont quittés depuis notre dernier congrès et dont il convient de saluer l'engagement et le dévouement au service de nos concitoyens. Nous pensons à eux, à leur famille et à leurs proches.

Voici une semaine exactement, nous avons à nouveau vécu l'impensable dans un lycée à Arras qui a conduit au décès d'un professeur de lettres, trois ans jour pour jour après l'assassinat de Samuel PATY. Si les hommages et les rassemblements nombreux ont d'ores et déjà été organisés partout sur le territoire national, notamment à l'appel de notre association nationale, je tiens à nouveau à ce que nous puissions aujourd'hui tous ensemble profiter de ce moment pour dénoncer cet acte atroce et exprimer tout notre soutien et la famille et aux proches de Dominique BERNARD et des trois autres victimes d'Arras, à leurs collègues, à l'ensemble de la communauté éducative, au maire et au conseil municipal d'Arras, tous profondément choqués comme nous. Je vous invite ainsi à vous lever et à observer pour eux une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence.)

Je vous remercie. Merci, chers collègues, de votre mobilisation dès le début de la semaine pour organiser un temps d'hommage et de recueillement, participant à la condamnation absolue du terrorisme islamique et à l'affirmation coûte que coûte de l'unité de la nation. Jamais il n'y aura de place sur le territoire national pour ces endoctrinés d'un autre monde et d'une cause qui sera toujours perdante, le terrorisme.

À l'échelle locale, les maires sont garants de l'intérêt collectif et ce sujet nous concerne, bien entendu, toutes et tous. L'unité de la nation, la sécurité et le bien-être de nos concitoyens, la préservation de l'environnement et le développement des énergies renouvelable, l'aménagement équilibré et durable de nos territoires, le maintien et le bon fonctionnement des services publics essentiels à la population, et j'en passe : les maires sont sur tous les fronts et même s'ils restent les élus préférés des Français, leur mandat est mis à rude épreuve et les équipes municipales sont quelque peu chahutées dans bon nombre de territoires.

Les chiffres relatifs aux démissions, Monsieur le Préfet, parlent d'eux-mêmes. Depuis le début du mandat, ce sont près de 950 élus en Haute-Savoie qui ont renoncé à poursuivre leur mission ou ont été contraints de le faire à la suite de démissions successives ou collectives ayant conduit à l'organisation d'élections partielles complémentaires ou intégrales. Nous reviendrons sur ce sujet plus longuement tout à l'heure au moment des débats et des questions et réponses.

À cela s'ajoutent les difficultés de recrutement dans les collectivités, notamment au niveau des postes de secrétaire de mairie, avec des prévisions importantes de départs en retraite à moyen terme. Avec le Centre de gestion qui travaille activement sur ce sujet essentiel, nous sommes également mobilisés et soutenons l'action de l'Association des maires de France en faveur de la revalorisation de ce métier indispensable pour le bon fonctionnement de nos collectivités, en lien étroit avec les élus.

Bien d'autres sujets nous intéressent et nous préoccupent et nous aurons l'occasion, Mesdames et Messieurs, de revenir sur plusieurs d'entre eux tout au long de cette assemblée générale. Je pense notamment aux questions financières avec l'augmentation des charges qui pèse sur nos budgets et avec les marges de manœuvre sur le plan fiscal qui ne font que s'amoinrir. Alors que le président de la République nous annonce un nouvel acte de décentralisation, nous avons parfois l'impression que le mouvement inverse se produit et que nos institutions centrales ne font pas encore confiance aux maires, comme en atteste la récente polémique lancée sur les propos du président de la République lors de son discours télévisé du 24 septembre 2023 au sujet de la taxe foncière.

Je pense aussi à un autre sujet qui doit être au cœur de notre action, la gestion de l'eau. Beaucoup de maires nous contactent, ils sont en première ligne ; ce bien précieux n'est pas seulement la préoccupation du monde agricole, mais de tous. Dans les années à venir, à en croire experts et observateurs du climat, les pénuries d'eau seront bien plus préoccupantes, les sécheresses, alarmantes. Agir vite est impératif, car dans le cas contraire, les conflits d'usage de l'eau et les affrontements se multiplieront entre consommateurs, agriculteurs, énergéticiens et professionnels des loisirs. Soyons vigilants aux côtés des autres partenaires et de l'Etat, envers la préservation de la ressource tant en termes de qualité que de quantités et de partage.

Ne perdons pas de vue le mot « partage de la ressource » nécessaire à l'équilibre des besoins et des activités de notre pays. Bien loin de toutes les agitations sur le sujet, ce sont les maires les premiers confrontés à la formule et molécule h₂O si précieuse à la vie.

Dans la même veine, la question du transfert obligatoire de la compétence Eau assainissement au 1^{er} janvier 2026 inquiète certaines communes. Là encore, des messages nombreux nous reviennent. C'est un sujet sur lequel il semblerait que le Gouvernement ait accepté d'ouvrir à nouveau la discussion suite au dépôt d'une proposition de loi portée par Jean-Yves ROUX au Sénat. Vous nous en direz peut-être quelques mots tout à l'heure, Monsieur le Préfet.

Nous pourrions également évoquer le transfert aux maires de la police de la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024, pouvoir qui devra dans le même temps être transféré aux présidents des intercommunalités à fiscalité propre, sauf opposition des communes. S'il est bien là question de décentraliser les compétences au profit des collectivités, ce transfert doit être organisé ; nous avons besoin d'informations claires en la matière. Je remercie d'ailleurs la DDT pour la réunion d'organisation organisée pas plus tard qu'hier soir sur le sujet.

Notons également la date du 31 décembre 2023 pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables dont l'objectif est pleinement partagé par le bloc local, mais dont les modalités de mise en œuvre, étant donné les délais trop courts, ne laissent pas de place à la concertation et à la réflexion.

2023 sera également l'année où nous devons être très vigilants sur la question du Zéro artificialisation nette et comptez sur moi et l'Association des maires de France pour continuer à l'être. Il n'est pas possible que les maires n'aient pas de perspectives de développement de leur commune, sinon, à quoi bon se battre au quotidien ? À ce rythme, la ruralité mourra de son isolement. La vie des territoires ne peut s'arrêter. Les décrets d'application très attendus doivent tenir compte de cela. Nous portons un espoir dans leur rédaction.

Dans les mois et années à venir, nous devons également avoir dans notre champ de vision et de vigilance ce qui ne paraît pas très important aujourd'hui, à savoir les modalités de la disparition du réseau cuivre historique qui fournit le téléphone, Internet et la télévision. Il est prévu qu'il disparaisse progressivement entre 2023 et 2030 au profit de la fibre optique. Il faudra que les maires soient complètement associés et bien informés, car ils seront les premiers à devoir répondre aux interrogations de leurs administrés, comme pour tout, d'ailleurs, puisqu'ils se trouvent toujours derrière leur première porte de contact et de proximité. Nous y serons également attentifs.

Bien évidemment, les sujets de travail et de vigilance pour les mois à venir sont bien plus nombreux et l'on ne peut pas tous ici les énumérer. Retenez que l'ADN de l'Association des maires de Haute-Savoie, en lien avec l'Association des maires de France, est de défendre vos intérêts à toutes et tous, de faire remonter vos inquiétudes sans distinction de taille de communes ni d'orientation politique, à l'image de la diversité de nos instances. Faire avancer un territoire, c'est cela.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous vous demandons de nous donner un coup de main et vous préoccuper encore plus des attentes des 279 communes de notre département, des conditions d'exercice des mandats des élus ; on peut avoir confiance en vous pour mener

à bien ce travail parisien centralisé afin qu'il nous revienne de très bons messages décentralisés.

Je vous remercie pour votre attention et encore merci une fois pour votre présence massive.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- Merci, Monsieur le Président, pour ces mots d'accueil à ce congrès particulier, le 90^e d'une association qui a connu elle-même de nombreux événements, plusieurs présidents. C'est sans doute pour cela et pour cette occasion que vous avez souhaité faire réaliser un film historique qui va nous retracer ces 90 années d'existence. Je vous invite à le découvrir tout de suite.

(Projection d'une vidéo)

M. DUVAL.- Voilà 90 ans en quelques minutes. Nous félicitons, comme vous le rappeliez, Président, les différents présidents qui ont joué le jeu de l'*interview*. On voit que ce moment d'échange est important dans tous les congrès, on parle des sujets, on se retrouve, on partage les bonnes et les mauvaises nouvelles. Vous l'avez évoqué dans votre discours, il y a un certain nombre d'enjeux et d'incertitudes.

Parmi celles qui tracassent beaucoup les élus et qui étaient l'objet de discussions, puisque j'ai régulièrement l'occasion d'aller dans plusieurs départements, c'est chaque fois un sujet, il y a celle des incivilités, des démissions massives d'élus en lien, souvent, avec ce climat d'absence de respect, de perte de respect envers l'autorité, etc. Quels sont, sur ces sujets spécifiques, les moyens que peut mettre en place l'Association des maires pour aider les collègues qui, parfois, se retrouvent un peu isolés face à ces situations ?

M. RUBIN.- Merci de cette question d'actualité qui est prise en main très sérieusement au plus haut niveau de l'Etat, il faut le reconnaître. Effectivement, l'agressivité à l'endroit des élus peut être à la fois verbale, physique ; l'arrivée des critiques de personnes cagoulées, cachées derrière des pseudonymes sur les réseaux sociaux fait du mal à la fonction, fonction quasi bénévole pour la quasi-totalité des élus. On ne parlera pas de la faiblesse des indemnités de fonction qui ne couvrent pas les critiques et agressions, quelles qu'elles soient. Le plus au niveau de l'Etat a pris en main ce sujet à travers la voix de M. le Préfet ; nous avons eu une réunion voici peu sur le secteur d'Annemasse avec les forces de Police et de gendarmerie qui ont pour mission d'être très attentives et très réactives et les parquets leur ont donné des signaux très importants sur le fait que cela allait taper très rapidement et avec des sanctions proportionnées.

Nous avons une écoute, cela entre dans le radar pour la protection des élus et face au fait que ces violences verbales et parfois physiques montent *crescendo*, les élus sont plutôt rassurés de ce soutien et de voir la colonne vertébrale de l'Etat et des services de Police et de gendarmerie à leurs côtés.

M. DUVAL.- Merci. Vous l'avez évoqué, la réponse de l'État est là à travers les forces de Police et de gendarmerie, à travers le rôle des procureurs, etc. Monsieur le Préfet, vous avez tenu à faire un *focus* sur ce sujet pour rappeler ce qu'il faut faire dans ces situations, pour rappeler ce que vous proposez. Il y a un certain nombre d'évolutions législatives en cours sur la protection fonctionnelle, etc. Que doit-on faire ? J'ai souvenir d'avoir entendu à un moment que tous les élus concernés devaient absolument aller jusqu'au bout de la plainte pour que ce soit efficace. Est-ce cela aussi la démarche ?

M. LE PREFET.- Tout d'abord, vous me permettez de saluer les élus ici présents, les parlementaires, les élus départementaux avec le président SADDIER, les élus régionaux et tous les maires qui sont dans cette salle. Je suis très heureux de les retrouver pour la deuxième fois dans ce département de la Haute-Savoie.

Je ne sais pas si on peut faire un lien direct et absolu entre le phénomène que rappelait Nicolas RUBIN, c'est-à-dire ce nombre de démissions tout à fait impressionnant, quasi 20 % des élus du dernier renouvellement général, et la question des incivilités. En tout cas, on ne peut pas s'abstenir de le faire quand même. Je tiens à rappeler que nous sortons d'un cycle de réunions auquel Nicolas RUBIN faisait allusion, pour les trois tribunaux judiciaires du département, pour présenter aux élus le dispositif d'Etat autour de l'autorité administrative et de l'autorité judiciaire, car les deux fonctionnent tout à fait ensemble sur un tel sujet. Le colonel du groupement de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique ont participé à ces réunions pour rappeler que, d'une part, les forces de l'ordre sont à la disposition des élus sur ces sujets et qu'il n'y a pas de petites incivilités à l'égard des élus au regard de leur mission, de la place qu'ils occupent dans la société et du respect qu'on leur doit.

C'est le message qui nous a été passé par le Gouvernement, puisque ces réunions nous ont été demandées par le Gouvernement et par le ministre de l'Intérieur et qu'elles ont permis d'échanger avec les élus sur ce sujet des incivilités. La première chose est que l'on ne peut pas banaliser ces incivilités ou ces agressions, car il y a un stade à partir duquel il faut les qualifier d'agressions, voire d'agressions physiques ; malheureusement, nous avons eu des exemples ces deux dernières années dans le département.

Sur tous ces sujets, les forces de l'ordre sont disponibles au niveau local pour recevoir les plaintes et les traiter. Le niveau national s'est aussi organisé pour faire remonter ces éléments, notamment avec un centre d'analyse national qui a été créé spécifiquement pour traiter ces sujets. L'idée est aussi de, collectivement, mieux protéger les élus. Vous faisiez allusion à la question de la protection fonctionnelle des élus. Les associations d'élus ont aussi un rôle, car désormais, grâce à une proposition de loi, il est possible de se porter partie civile pour une association d'élus quand un élu est pris à partie ou agressé et qu'il dépose plainte ;

autant d'éléments qui nous rappellent que l'élu est une personne dépositaire de l'autorité publique et qu'à ce titre, on lui doit respect et protection.

M. DUVAL.- À cet égard, il est important que les élus s'inscrivent sur une plateforme avec leur numéro de téléphone pour être reconnus de manière prioritaire auprès des services de police et de gendarmerie.

M. LE PREFET.- Absolument. On a rappelé au travers de ces trois réunions un certain nombre de dispositifs, à savoir des adresses *mail* fonctionnelles qui permettent de faire remonter tout de suite un incident. Effectivement, inscrire son numéro de téléphone sur une liste permet au 17 de reconnaître tout de suite que la personne qui appelle est un élu. C'est un ensemble de choses très pratiques que l'on souhaitait rappeler aux élus pour pouvoir leur donner la boîte à outils pour un sujet aussi important que celui-là.

M. DUVAL.- Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir au moment des questions/réponses.

Je me tourne vers vous, Monsieur le Président du Conseil départemental ; de par vos fonctions, ce sont des sujets auxquels vous avez été confrontés et que vous voulez traiter. Je ne sais si vous voulez réagir sur ces questions, mais je sais que le Congrès est aussi l'occasion de faire un point sur tout ce qu'il s'est passé dans le département, sur les actions prioritaires que vous avez mises en place. Je crois que vous souhaitiez notamment présenter le plan collège, qui était une priorité de votre mandat depuis un an.

M. SADDIER.- Bonjour à toutes et à tous, Monsieur le Président, cher Nicolas, Monsieur le Préfet, vous toutes et tous, les parlementaires, conseillers généraux et départementaux et Mesdames et Messieurs les Maires. Je crois que sur la sécurité, tout a été dit par le président et par M. le préfet. Les collègues maires sont au courant de ce qu'il se passe dans les collèges de leur secteur, mais n'ont pas forcément de la vision globale. Deux ans après le renouvellement de l'Assemblée départementale, je suis en mesure de vous confirmer que la quasi-totalité des projets de collèges sont en route. Nous en sommes quasi aux concours d'architectes.

Nous avons livré le Vuache en temps et en heure avec les mêmes difficultés que vous, les amis ; vous qui faites des travaux, vous connaissez la difficulté pour livrer en temps et en heure avec les entreprises qui recrutent du personnel. Je vous confirme que nous avons fait un plan départemental.

Sur le secteur du Chablais, il y aura un collège supplémentaire à publier. Je remercie le maire qui nous aide beaucoup à trouver les terrains nécessaires.

Il y aura un collège supplémentaire à Thonon ouest, c'est d'ailleurs le dernier endroit où l'on n'a pas le terrain, mais nous finirons par y arriver, nous sommes en discussion avec la propriétaire.

Le collège de Vétraz-Monthoux, en lien avec l'Agglomération d'Annemasse, va démarrer, car elle construit le gymnase et nous, le collège.

Le collège de Saint-Cergues est en cours de construction, il sera probablement un peu en retard, car nous avons des soucis sur le terrain, nous avons découvert des réseaux qui n'ont pas été identifiés, il sera donc probablement livré avec une année de décalage, mais il sera livré.

Il y a un collège supplémentaire à Ambilly. Je remercie le président de l'agglomération qui a une double casquette, il est également maire de Saint-Cergues, ainsi que le maire de Vétraz-Monthoux ; à Ambilly, je remercie le maire, puisque nous allons faire une modification du PLU pour construire un collège hyperurbain, dans le cœur d'Ambilly, qui aura vocation à recevoir 100 % des élèves à pied et à vélo.

À Rumilly, on reconstruit un collège neuf. Il existe, mais pour éviter une opération tiroir pénible pour tout le monde, on reconstruit un collège neuf. Merci à la ville de Rumilly.

Nous allons faire une cité scolaire à Annecy Les Îlettes avec la mairie, le Département (c'est juste en dessous de Carrefour, quand vous entrez dans Annecy) et, pourquoi pas, la Région ? C'est un clin d'œil à nos amis de la Région.

Nous allons reconstruire la Roche-sur-Foron sur site ; l'ancien IUFM de Bonneville sera transformé en collège.

Nous allons reconstruire un deuxième collège à Groisy, à côté de celui qui existe.

Nous allons reconstruire le collège de Saint-Jeoire à côté de celui qui existe, avec le concours de la mairie également.

Nous allons reconstruire un collège à Boège, car celui-là est dans un état catastrophique.

Nous allons aussi en reconstruire un à Cluses centre.

En dehors de Thonon, l'ensemble de ces opérations est quasi ficelé sur le plan foncier et nous sommes quasi en train de préparer le concours d'architectes. Je remercie Daniel DEPLANTE, Lionel TARDY et Jean-Philippe MAS et la commission Bâtiments qui s'occupe de près de ce programme.

M. DUVAL.- Merci beaucoup pour ces précisions, ce sont des équipements attendus et ô combien importants. Dans tout congrès, il y a un moment un peu protocolaire et statutaire. Nous allons donc ouvrir l'Assemblée générale statutaire de l'association.

ASSEMBLEE GENERALE - REUNION STATUTAIRE

• Rapport d'activité

Mme Odile CERIATI-MAURIS, secrétaire générale

M. DUVAL.- Je demande que me rejoignent à la tribune Odile MAURIS, la secrétaire générale de l'Association des maires, Christian DUPESSEY, le vice-président départemental et Laëtitia VENNÉ, la trésorière de l'Association des maires de Haute-Savoie. On peut les applaudir.

(Applaudissements)

Nous parlerons du rapport d'activité et du rapport financier. Pour donner un élément dynamique et continuer dans cette lignée de vidéo, vous avez choisi, Monsieur le Président, avec les membres du bureau, qu'un petit film nous présente de manière non exhaustive le rapport d'activité. Je rappelle aux élus présents que le rapport est disponible, écrit, complet, détaillé et consultable *via* un QR Code, il y a d'ailleurs un lien entre le QR Code et un jeu concours pour gagner une meule. Il ne faut pas oublier de répondre aux questions. Ce document est sur la page d'accueil du site de l'Association des maires à la rubrique A la une. Pour donner des éléments d'information et de débat, je vous propose de découvrir ce film qui va vous présenter le rapport d'activité.

(Projection d'une vidéo)

M. DUVAL.- Voilà un petit film qui présente quelques éléments importants sur lesquels nous reviendrons dans la discussion à travers quelques questions. Je me tourne d'abord vers vous, Odile MAURIS, puisqu'en tant que secrétaire générale, vous avez particulièrement insisté sur les enjeux de formation. Pourquoi est-ce une mission importante de l'association ? Comment pourriez-vous inciter les élus ici présents à davantage se former et pour quelles raisons ?

Mme CERIATI-MAURIS.- Plus que jamais, face à la multiplicité des enjeux, face aux aspects protéiformes de l'action publique locale et à la technicisation, voire à la judiciarisation des actions menées, les élus ont un énorme besoin de se former tout au long de leur mandat. Quels financements pour ces formations ? Deux possibilités s'offrent à eux. Bien évidemment, une possibilité sur le budget formation de la collectivité territoriale ou de l'EPCI dont ils font partie. Il existe également le DIFE, le droit individuel à la formation des élus, alimenté par une cotisation obligatoire prélevée sur vos indemnités, qui relève d'une démarche personnelle.

Les élus disposent d'une enveloppe annuelle de 400 euros dans le cadre de ce DIFE, cumulables à hauteur de 800 euros maximum. Je rappelle que les élus qui sont salariés ont droit à un congé formation de 18 jours sur la durée de leur mandat. À toutes fins utiles, il reste un certain nombre de places pour la prochaine formation, qui doit avoir lieu le

27 octobre, intitulée « Faire le point à mi-mandat » – pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait – « se projeter et remobiliser son équipe ».

M. DUVAL.- Vous trouverez tous les renseignements sur le site, mais c'est effectivement un sujet ô combien d'actualité, cette période de mi-mandat, c'est un bon moment pour échanger avec l'équipe, se poser les bonnes questions et repasser un nouveau contrat, y compris avec l'équipe et ses électeurs.

Christian DUPESSEY, on vous voyait dans cette vidéo parler d'un certain nombre de sujets dont certains vous tiennent à cœur. Je voulais évoquer deux choses avec vous aujourd'hui : d'une part (nous aurons tout à l'heure la chance et l'honneur d'avoir le président de l'Association des maires de France), le lien qui existe entre l'Association départementale et l'Association des maires. Pourquoi est-ce particulièrement important pour vous ? Comment cela fonctionne-t-il ? C'est un peu dans les deux sens, un aller-retour entre l'Association nationale et l'Association départementale ?

M. DUPESSEY.- Les anciens présidents ont bien défini ce qu'étaient le rôle de l'Association des maires et son lien avec l'AMF, qui est essentiel. D'abord, tout simplement, on peut dire que c'est être ensemble pour porter une vision communale, une vision de nos difficultés, mais aussi de nos réalisations, échanger. L'AMF, comme les ADM, est d'abord un outil. Cela a été très bien dit, un véritable outil où l'on peut trouver des informations. C'est aussi un lieu d'échange, de partage et il faut bien le dire, c'est une force de pression. Nous sommes entendus. La puissance de l'Association des maires de France fait que nos problématiques locales reliées au niveau départemental prennent un écho national. C'est tout à fait important.

Peut-être n'a-t-on pas assez dit encore que notre force est sans doute d'être transpartisans. Je crois que c'est l'une des qualités de toutes les associations d'élus en France, cette capacité à dépasser nos différences politiques bien normales en démocratie pour retrouver l'intérêt général. L'intérêt général, c'est l'intérêt de nos communes, de nos EPCI, de nos habitants, c'est quelque chose de très fort. On le retrouve au plan national, même si l'on sait qu'il y a plusieurs autres associations de maires auxquelles les uns et les autres participent, comme Les maires ruraux, Villes de France (j'appartiens au comité d'administration), Villes et banlieues, La France urbaine, Intercommunalités de France, etc. Il faut les lier à des spécificités qu'il faut porter ensemble de manière transpartisane.

Finalement, il y a une association qui regroupe tout le monde, avec les différences politiques, bien sûr, mais aussi les différences vécues au quotidien, c'est l'Association des maires de France. C'est ce lien dont on a vraiment besoin parce qu'on remonte des difficultés et parce qu'on peut trouver des solutions grâce au poids que représente l'AMF dans ce pays.

M. DUVAL.- Il y a aussi un sujet qui vous tient particulièrement à cœur dans le cadre de vos fonctions de maire d'Annemasse, lié à la spécificité de ce territoire Haut-Savoyard, la question des communes frontalières tel que la vôtre. Arrivez-vous à faire entendre votre voix ? Comment faites-vous remonter cette spécificité territoriale ?

M. DUPESSEY.- C'est un enjeu permanent. J'ai aussi le bénéfice de l'âge, j'ai vécu avec plusieurs majorités différentes depuis que je suis élu et chaque fois, quel soit le Gouvernement, il a fallu recommencer à expliquer qu'il y avait des spécificités dans les régions frontalières et tout particulièrement dans la nôtre.

Je vous cite une petite anecdote. L'Etablissement public foncier a recruté une nouvelle directrice, elle a été présentée à plusieurs d'entre vous, elle me disait voici quelques heures : « *Je suis allée au ministère pour dire que je changeais d'affectation et je leur ai dit que j'allais en Haute-Savoie* ». Ils connaissaient la Haute-Savoie, quand même, mais quand il a fallu parler de la frontière : « *Ah ? Il y a une frontière ? Ah ? Il y a des spécificités ? Vous m'étonnez* ». C'est-à-dire qu'aux hauts fonctionnaires, il faut rappeler chaque fois qu'il y a une réalité de terrain. On pourrait dire la même chose pour les problématiques de montagne et autres, mais sur la présence de la frontière, la spécificité transfrontalière, c'est tout à fait important.

C'est là que l'on a besoin du relais de l'AMF (je reviens à la question précédente) ou d'une association comme celle que j'ai l'honneur de présider, la MOP (Mission opérationnelle transfrontalière), qui rassemble toutes les régions transfrontalières de France, de Dunkerque à Nice jusqu'à Biarritz. C'est la capacité à faire comprendre nos spécificités et à faire en sorte que la pression que l'on vit sur ce territoire soit prise en compte.

On peut développer très simplement, mais nous connaissons tous les difficultés de recrutement des entreprises, de nos propres collectivités, le fait que l'on n'arrive pas à garder nos personnels parce qu'il y a une attractivité de l'autre côté de la frontière qui est réelle, tout simplement parce qu'il y a les salaires (on ne jette la pierre à personne en disant cela, c'est une réalité). Ce qu'il faut, c'est que cette région de Genève, qui joue un rôle de locomotive économique sous une forme ou une autre, ne soit pas simplement un aspirateur à emplois.

La bataille d'aujourd'hui, c'est le rééquilibrage, c'est le mot équilibre. Il faut trouver les justes équilibres des deux côtés de la frontière pour que nous puissions mieux vivre ensemble en bénéficiant des atouts des uns et des autres. J'ai l'impression que nous commençons à être entendus un peu plus haut. Je me félicite du travail qu'a fait Véronique LE CAUCHOIS, ma collègue maire de Saint-Julien, avec toute une équipe, et de l'accueil du ministre GUERINI qui est venu à Saint-Julien voici quelque temps et qui, pour la première fois (et là encore, j'ai quelque expérience) a transmis des pistes qui sont une vraie prise en compte de la spécificité. On parlera d'abord de l'indemnité de résidence. Je signalais au ministre que lorsque j'étais un jeune syndicaliste, pour ma première délégation parisienne, j'étais déjà Haut-Savoyard, j'étais avec l'ensemble des syndicats de la fonction publique pour réclamer cette fameuse indemnité de résidence. C'était en 1973, voici 50 ans ! Je salue le travail des parlementaires. Cinquante ans pour voir cette prise en compte de la réalité du coût de la vie

dans notre région, simplement parce qu'elle a cette spécificité transfrontalière. C'est un élément important.

Le ministre GUERINI a aussi ouvert des pistes, j'espère qu'elles se concrétiseront. Je regarde nos collègues parlementaires, car ils ont un rôle important à jouer, et je sais qu'ils le joueront, sur le logement, par exemple. Il a ouvert des pistes sur les possibilités qu'une collectivité pourrait avoir de louer des logements et de sous-louer à ses personnels, ce qui est absolument impossible aujourd'hui. Ou encore, que nous puissions supprimer le lien entre l'emploi et le logement de manière que quand quelqu'un s'en va, quitte son emploi, il quitte aussi le logement qui lui a été attribué par la collectivité. Ce sont des choses sur lesquelles il va falloir travailler et avancer beaucoup. Ces éléments font qu'enfin, les spécificités du bassin transfrontalier seront reconnues.

M. DUVAL.- Vous signalez que les informations remontent, certes lentement. Ces spécificités du territoire Haut-Savoyard, Monsieur le Préfet, vous les avez prises en compte depuis votre arrivée, évidemment. Comme l'évoquait Christian DUPESSEY, le ministre GUERINI a fait un certain nombre d'annonces récentes sur ce sujet du coût élevé de la vie dans les zones transfrontalières, dont on a rappelé qu'elle était un élément de difficulté de recrutement dans la fonction publique territoriale. Pourriez-vous nous apporter un certain nombre de précisions, car je crois que beaucoup d'élus ici ont besoin de clarifications, notamment au sujet de la liste des communes concernées ?

M. LE PREFET.- Tout d'abord, je rappelle que l'une des spécificités du territoire Haut-Savoyard est son développement et son développement rapide. Ce développement ne peut pas se penser sans des hommes et des femmes qui servent l'action publique, que ce soit au sein de l'Etat, car on a besoin de policiers, de gendarmes, de fonctionnaires d'Etat, d'hospitaliers (on sait à quel point ce département est concerné par cette question), ou au sein des personnels territoriaux.

Depuis des années, l'une des spécificités du territoire est cette demande émanant du secteur public de prise en compte du coût de la vie dans les rémunérations. Le premier élément de prise en compte de la spécificité est lié à cette visite très importante de Stanislas GUERINI voici un mois. Je ne peux que rebondir sur ce que disait Christian DUPESSEY : c'est une demande qui était portée depuis plusieurs décennies. Elle a été portée par les parlementaires, dont je salue l'action à ce titre auprès du Gouvernement, car je sais qu'ils ont été très accrocheurs sur cette question, car elle est tout à fait fondamentale. L'octroi de l'indemnité de résidence, c'est d'abord reconnaître ces spécificités et le fait que la Haute-Savoie est un territoire particulier.

À partir de là, il faut travailler sur cette spécificité. L'une d'entre elles est le coût de la vie et le coût du logement. Le ministre GUERINI a expliqué le dispositif qui allait être mis en place, assis notamment sur la classification au titre du coût du logement d'un certain nombre de communes du département. Ces communes sont nombreuses, puisqu'au total, pour l'indemnité de résidence, 61 sont prises en compte, car le coût du logement est élevé

dans le département. Pour vous donner un ordre d'idée, sur les 200 villes les plus chères de France, 32 sont situées dans le département de la Haute-Savoie. C'est une spécificité prise en compte.

J'entends les demandes de recours qui s'expriment depuis, car toutes les communes de la Haute-Savoie ne sont pas classées dans la catégorie A, celle où le logement est le plus cher. Ce sujet a été pris compte par le ministre, il en a parlé lui-même quand il est venu dans le département, d'abord en indiquant que certaines communes, notamment la commune siège de l'hôpital d'Annecy, qui est en dehors de l'agglomération ; cette spécificité sera prise en compte et pour les autres, on verra. Il faut vraiment d'abord insister sur la bonne nouvelle que représente l'indemnité de résidence. Ensuite, on verra pour les autres communes du département comment prendre en compte cette question, mais s'il y a un signe du niveau national prenant en compte la spécificité de la Haute-Savoie, c'est bien cette annonce faite par le ministre GUERINI qui était attendue ici depuis très longtemps.

M. DUVAL.- Merci de ces précisions. Parmi les sujets évoqués très rapidement dans le rapport d'activité et l'actualité du département – je me tourne de nouveau vers vous, Monsieur le Président du Conseil départemental – l'une des principales compétences du Conseil départemental est évidemment l'aménagement et l'entretien de la voirie départementale. Quels sont les grands projets qui ont été portés cette année par l'Assemblée départementale ?

M. SADDIER.- Il y a effectivement dans les trois grandes compétences régaliennes les routes et les pistes cyclables. Jusqu'à présent, le conseil d'Etat a semble-t-il clarifié qui était responsable des routes : c'est celui qui a la compétence voirie. La commune, c'est la compétence voirie, l'intercommunalité, c'est la compétence voirie et le Département pour les pistes cyclables le long de ces routes départementales et éventuellement la Région, si elle reprend les routes nationales. Nous avons fait un audit de l'ensemble des routes départementales dont les portes d'entrée ont été la sécurité routière. Le président RUBIN, avec le préfet et moi-même sommes allés tout à l'heure sur le stand de la DDT qui s'occupe de la sécurité routière.

Le deuxième élément est la sécurité toute simple, nous avons 100 kilomètres de routes classées noires sur les 3 000 kilomètres du département. Sur ces 100 kilomètres, nous avons des tronçons de routes pour lesquels nous avons des audits de sécurité qui remontent à une quinzaine d'années qui attestent de la dangerosité de ces routes.

Le troisième élément est l'engorgement : il suffit de circuler un peu aux heures pendulaires.

Le quatrième est de faire d'une pierre deux coups, à savoir faire des pistes cyclables là où il en manque.

Suite à ces audits, nous avons depuis deux ans d'abord réactualisé le schéma départemental des pistes cyclables, Lionel TARDY l'a fait avec la commission Voirie. Nous avons

identifié pour 200 millions d'euros sur dix ans de pistes cyclables de manière que 70 % des Hauts-Savoyards soient connectés à une piste cyclable. Nous allons le faire avec la Région, puisque le président de la Région a décidé de s'engager, notamment sur la Véloroute des Cinq lacs. Nous le ferons bien sûr avec vous, Mesdames et Messieurs les maires et les présidents d'intercommunalités, de manière à nous partager le financement.

Le plus gros projet jamais porté par le Département sous maîtrise d'ouvrage sera l'A40-Chasseurs, le tronçon qui manque au cœur du département, qui part du CHAL et qui va rejoindre la deux fois deux voies à la sortie de la zone d'activité économique d'Annemasse jusqu'à Machilly. Il y en a pour 200 millions d'euros sous maîtrise d'ouvrage du Département, avec une participation de la société d'autoroutes ATMB et de la Région, que je remercie.

Troisième gros projet : on vous confirme que le Département, c'est Nicolas RUBIN qui s'en occupe, soutient la réalisation de l'autoroute du Chablais ; nous attendons le choix par l'Etat – et je dis bien par l'Etat – de la société qui sera mandatée pour la construire. Nous attendons la facture, puisqu'il y a un accord de principe du Département de participer à une éventuelle subvention d'équilibre. Vous savez que l'autoroute du Chablais se fera, puisqu'on me pose des questions, c'est sûr et certain.

(Cris de joie dans l'assemblée)

J'espère qu'elle est soutenue par tout le monde et par tous les élus du Chablais. Chaque fois qu'on a une péripétie, on la surmonte. L'année dernière, c'était un texte de loi : les parlementaires, tout le monde s'est mobilisé pour passer au-dessus du petit problème législatif. Depuis une semaine, nous avons un petit problème à 35 millions d'euros qui est apparu, que le Département va résoudre, puisque tout le monde s'est tourné vers nous ! On a bien compris que si l'on voulait que cela se fasse, ce serait un petit problème de plus, mais que nous allons le résoudre. Le Chablais, c'est donc plus Nicolas, l'A40 Chasseurs, c'est moi. À Annecy, nous allons finir les deux tronçons qui manquent (3 508 nord et 3 508 sud). Il y en a tout de même pour 200 millions d'euros, avec le viaduc de Brassilly qui doit être doublé. Enfin, en matière de sécurité, nous avons deux énormes chantiers, toujours dans le Chablais : la route qui va à Châtel, ce qui n'a rien à voir avec le président des maires, mais dans la vallée d'Abondance, nous avons les fameuses cheminées qui vont s'effondrer. Nous allons faire une énorme galerie par blocs de 70 millions d'euros. Nous avons également les falaises de Meillerie, après Saint-Gingolph, qui rejoint la Suisse : des audits de sécurité attestent que la falaise va s'écrouler. Des travaux vont démarrer, pour 70 millions d'euros.

Enfin, je vous confirme, et nous vous solliciterons, Mesdames et Messieurs les Maires et présidents d'intercommunalités, ainsi que les sociétés d'autoroutes, que nous avons décidé de changer de braquet concernant les P + R, que nous avons tous eu le mérite de lancer voici une dizaine ou une quinzaine d'années dans nos territoires, mais comme cela démarrait et que l'on avait du mal à trouver du terrain, on a fait des P + R plats, on n'a pas osé passer le cap de l'étage.

Le Département se propose d'amorcer la pompe, nous avons sollicité les autorités genevoises qui nous ont donné un accord de principe pour les financer ; nous irons

vous chercher et nous identifierons une quinzaine de sites dans le département. Nous vous proposons de changer de braquet et de faire d'énormes P + R à silos qui auront vocation à servir à la fois les personnes qui travaillent en Haute-Savoie et les frontaliers, car il y a 120 000 frontaliers en Haute-Savoie, ce n'est pas la peine de nous cacher derrière notre petit doigt ; ils auront vocation aussi à servir les personnes qui travaillent en Haute-Savoie, car, je le rappelle sans cesse, il y a 450 000 actifs en Haute-Savoie. Il y a 100 000 frontaliers, mais aussi 350 000 actifs qui ne travaillent pas à Genève.

Nous allons vous proposer un schéma et un tour de table financier pour, sur dix ans, faire pour environ 200 millions d'euros de P + R qui seront sécurisés, vidéosurveillés, où les personnes auront leurs places attitrées, qui seront éclairés, à plusieurs étages, qui seront paysagés et, pourquoi pas, si nous sommes tous ensemble intelligents, envisager un abonnement qui vous permette d'avoir votre voiture, l'accès aux bus, au train, à l'autoroute et d'y venir à pied, à cheval, à vélo, en voiture, en bus ; bref, quelque chose d'intelligent. Il y a du pain sur la planche, mais nous y arriverons tous ensemble.

(Applaudissements nourris)

M. DUVAL.- Merci pour ces précisions appréciées d'une partie du public. Nous avons fait le tour des *focus* sur le rapport d'activité. Je vous propose que l'on passe au rapport financier et pour cela, je demande Laëtitia VENNÉ, la trésorière, de se mettre au pupitre pour un exercice délicat et synthétique.

• **Rapport financier**

Mme Laëtitia VENNÉ, trésorière

Mme VENNÉ.- Monsieur le Président, bonsoir à toutes et tous. Il me revient une nouvelle fois cette année, en tant que trésorière de l'Association des maires de Haute-Savoie, de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2022-2023. Si nous n'avons pas pour cette partie financière de film à vous proposer, vous aurez néanmoins sous les yeux quelques diapositives présentant une synthèse agréable et digeste des comptes de l'exercice clôturé au 31 août 2023. Vous pouvez également *flasher* le QR Code que vous avez pu retrouver sur notre stand tout au long de la journée, qui vous renvoie à la page du site de l'ADM74 dédiée au rapport d'activité, mais aussi au rapport financier.

Très rapidement, permettez-moi de vous dire en premier lieu que les nouvelles sont encore bonnes cette année, puisque nous terminons l'exercice avec un excédent net de 34 971 euros contre 40 693 euros l'année dernière. Ce résultat positif s'explique par des produits supérieurs aux charges de l'association, comme constaté sur la synthèse du compte de résultat qui vous est projeté. Vous pourrez noter, en effet, qu'entre le 1^{er} septembre 2022

et le 31 août 2023, les produits de l'association s'élèvent à 1 356 382 euros contre 1 321 411 euros de charges sur cette même période.

Du côté des produits, ils sont plutôt stables. Ils proviennent en grande partie des cotisations informatiques (712 291 euros), puis des cotisations générales qui représentent un montant de 403 418 euros auxquels s'ajoutent 35 940 euros de cotisations du Conseil départemental.

À cela s'ajoutent les recettes issues principalement de la formation, mission encore très dynamique cette année avec 65 020 euros de recettes, de la plateforme de dématérialisation des marchés publics MP74 pour 46 522 euros, des sites Internet Portail 74 pour 29 996 euros, de la plateforme de prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et les passeports pour 20 005 euros.

Il est à noter également que nous avons bénéficié cette année d'un *bonus* écologique de 4 000 euros correspondant à la location de longue durée d'une Zoé pour les déplacements du personnel de l'ADM 74.

Il est également utile de relever la ligne relative aux produits financiers en nette hausse par rapport à l'année dernière, puisqu'ils s'élèvent cette année à 8 054 euros suite au renouvellement de nos placements bancaires à des conditions plus avantageuses. Permettez-moi de remercier le trésorier adjoint Michel COUTIN qui s'est bien occupé de ce dossier.

Du point de vue des charges, elles sont également relativement équivalentes à l'exercice précédent, si ce n'est l'augmentation de celles liées au congrès départemental, qui s'explique par l'organisation, l'année dernière, du Forum des collectivités territoriales.

À l'inverse, il convient de signaler la baisse notable des charges en matière de formation des élus, qui sont passées de 24 914 euros en 2021-2022 à 18 684 euros en 2022-2023, essentiellement dû à la réalisation de nombreuses formations juridiques en interne par le personnel de l'Association des maires que je remercie.

Les charges les plus importantes demeurent, comme les années précédentes, celles dédiées à la rémunération du personnel de l'association (479 374 euros), auxquelles s'ajoutent 186 709 euros de charges sociales, soit une légère augmentation par rapport à l'année 2021-2022 suite à des ajustements salariaux à la hausse consentis en début d'année 2023. L'autre poste important est celui dédié à nos partenariats informatiques nécessaires à l'exercice de nos missions en ce domaine. Sur les 355 132 euros que vous pouvez constater côté charges, près de 300 000 sont destinées à BERGER-LEVRAULT, notre principal partenaire et prestataire pour la partie logiciel métiers.

Aucune révolution n'est à relever du point de vue des charges générales de l'association, dont le montant est stable, elles s'élèvent à 69 929 euros. Elles recouvrent notamment des frais liés à la téléphonie, aux copieurs, aux outils informatiques internes à l'association, mais aussi pour cette année à la refonte du site Internet, projet qui devrait être finalisé courant 2024.

Voilà, dans les grandes lignes, les produits et les charges de notre association, dont nous pouvons nous réjouir de la bonne santé financière, expliquant une nouvelle fois

cette année le versement d'un impôt sur les bénéfices un peu plus de 6 000 euros, toutefois réduit par rapport à l'exercice précédent.

• Rapport du Commissaire aux comptes

M. DUVAL.- A ce moment précis, il y a normalement l'intervention du commissaire aux comptes, ce moment que tout le monde attend, un peu comme l'huissier l'élection des miss France ; c'est très court, mais très important. Il a eu un empêchement de dernière minute, il a envoyé l'ensemble des documents officiels et nous a autorisés à prononcer la fameuse phrase que j'ai retrouvée : le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association.

Nous pouvons l'applaudir et le remercier. Vous aurez à disposition les documents officiels, mais comme cela, nous avons gagné quelques instants.

(Applaudissements)

Le président est parti accueillir le président LISNARD. Avant de passer au vote, un petit film va nous présenter l'importance de services que vous connaissez et utilisez régulièrement, les services de proximité de l'ADM74, le service juridique et le service informatique.

(Projection d'une vidéo)

M. DUVAL.- Vous avez un sens du *timing* parfait, Monsieur le Président de l'AMF. Nous sommes heureux de vous accueillir. Je vous demande d'accueillir M. David LISNARD, Président de l'Association des maires de France, qui nous fait l'honneur de participer à notre 90^e congrès. Si vous le permettez, Monsieur le Président, nous allons finir ce que nous étions en train de faire sur l'Assemblée générale statutaire. Nous en étions arrivés au vote.

Avant, vous vouliez peut-être saluer le travail des équipes et avoir un message personnel pour une personne en particulier de l'association.

M. RUBIN.- Merci. Je voudrais en ce moment précis remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe de l'Association des maires de Haute-Savoie pour tout le travail accompli. Je salue chaleureusement l'investissement de Lauriane MOUNIER-FARAUT, notre directrice, cheville ouvrière de notre association, et de Mme BORDILLON que vous avez vue dans le film, qui a intégré l'association en 1987 et qui partira à la retraite en fin d'année. Je vous demande de les applaudir, c'est une belle équipe.

(Applaudissements)

✓ **Rapport d'activité :**

(Il est procédé au vote.)

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

✓ **Rapport financier :**

(Il est procédé au vote.)

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements)

M. RUBIN.- Permettez-moi d'adresser les meilleurs messages à M. le Président de l'Association des maires de France, cher David LISNARD. Mesdames et Messieurs, il a pour habitude de gravir les marches du plus haut lieu du cinéma mondial avec modestie et simplicité tout en étant un acteur investi dans la vie publique et politique, en qui on reconnaît de belles réalisations dans la ville qu'il administre depuis 2014, Cannes. Il est vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes depuis 2015, président de la Communauté de communes d'agglomération Cannes Pays de Lérins depuis 2017 et président de l'Association des maires de France depuis 2021. Son parcours s'est construit autour d'un attachement fort aux causes publiques et il en connaît toutes les strates territoriales.

Depuis sa naissance en Haute-Vienne, il semble ne penser qu'à l'action. Il consacre et dispose d'une énergie conséquente pour défendre les libertés publiques. L'Association des maires de France lui a trouvé un rôle parfait, le premier, pour sa grande écoute des territoires, des préoccupations des plus petites communes aux plus grandes collectivités de France. Il fédère et rassemble toutes les tailles et toutes les couleurs en plus du bleu, du blanc et du rouge fièrement portés sur l'étendard des 35 000 communes de France qu'il représente. Il est avec nous ce soir malgré l'éloignement et un emploi du temps tendu. En votre nom, je veux le remercier d'avoir répondu à notre invitation, sous vos applaudissements de plus cordiale bienvenue : Monsieur David LISNARD, président de l'Association des maires de France.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- Monsieur le Président, merci d'être là. J'en profite pour saluer les deux collaboratrices de l'AMF avec lesquelles vous êtes venu, Caroline GIRARD, qui s'occupe

souvent de la coordination de l'ensemble des données, et Corinne LUCET, votre directrice de cabinet adjointe.

Nous sommes au moment de questions/réponses et de points d'actualité, mais il est évident que la première des choses serait de vous laisser la parole, Monsieur le Président, pour traiter les sujets que vous souhaitez traiter ; comme vous le voulez, soit avec nous, soit au pupitre, pour un mot d'introduction sur des questions d'actualité.

M. LISNARD.- Vous prenez un risque !

M. DUVAL.- Pour vous rappeler des éléments de contexte, c'est le 90^e anniversaire de l'association, un film a relaté quelques événements historiques. Nous en avons fait une petite synthèse pour vous permettre d'en profiter et de rebondir. Je vous propose d'y jeter un œil.

(Projection vidéo)

M. LISNARD.- Merci de m'avoir mis dans le bain, car l'arrivée était soudaine dans cette pièce un peu sombre, impressionnante, surtout après l'hommage presque posthume que j'ai entendu me concernant ! J'écoutais avec délectation les mots du président à mon égard, je me disais : suis-je bien vivant ? Ou alors, je m'attendais à ce qu'une médaille, la légion d'honneur ou que sais-je me soit remise ! Merci de ton propos, cher président, et merci d'accepter mon second degré qui ne s'arrange pas avec l'âge.

Monsieur le préfet, et à travers vous, tous les services de l'Etat que je salue, j'ai coutume de dire que nous sommes un peu, entre les maires, les présidents d'intercommunalité et les services déconcentrés de l'Etat, dans la même galère, celle des injonctions contradictoires, de la surbureaucratie, mais nous y reviendrons.

Je vous propose de faire un propos introductif et de lancer quelques problématiques et le cas échéant, de faire un jeu de questions/réponses, ce qui serait plus vivant. Je suis à votre disposition, je peux faire un discours, vous me dites. C'est le couteau suisse !

Merci, Monsieur le Président, de cette invitation. Tu as beaucoup insisté, à juste titre, pour que je vienne pour ce 90^e anniversaire. J'avais envie de venir, mais les difficultés d'agenda et les alertes rouges dans mon département ne facilitaient pas les choses. S'agissant de la commune dont j'ai la responsabilité, la communauté d'agglomération qui a été très endeuillée avec l'un des trois événements climatiques le plus violents de l'histoire de France, j'ai su cette nuit, depuis le PC de sécurité, que nous n'aurions pas trop de dégâts. C'est pourquoi j'ai pu confirmer ma venue et j'en suis extrêmement heureux.

Cette ville de Cannes que tu as évoquée tout à l'heure qui, effectivement, onze jours par an, accueille le plus grand festival culturel au monde, le festival de Cannes, est devenue une ville mondiale en termes d'événements professionnels, dont le MIPIM, le MIPTV, etc., mais c'est une ville très paradoxale, très contrastée, puisque le revenu moyen et médian est nettement inférieur à ce que l'on trouve en Haute-Savoie, et avec un taux de pauvreté de 21 % alors que la moyenne française est de 13,8 %. C'est donc une ville extrêmement contrastée, ce qui la rend particulièrement intéressante. C'est ma ville, c'est la ville que j'aime, mais elle est aussi très difficile avec les Quartiers politiques de la ville et parallèlement, des lieux très prestigieux comme la Croisette, etc.

Je suis très heureux de saluer également, bien sûr, les parlementaires. Je n'arrive pas à bien voir, car sans mes lunettes, je ne vois rien parce que je suis myope et avec mes lunettes, je ne vois rien, car je suis ébloui, mais je salue les parlementaires. Je sais que certains doivent me rejoindre tout à l'heure. J'ai eu Virgile en ligne, qui était dans une manifestation, il doit arriver.

Je salue les représentants des collectivités de la région présidée par Laurent WAUQUIEZ, que je salue évidemment, M. le Président du Conseil départemental, que l'on ne présente plus, cher Martial, que je salue, ainsi que tous les élus présents, maires, présidents d'intercommunalités. Ce sera mon seul papier.

D'abord, je tenais à être ici pour exprimer mon respect à l'égard du travail effectué au sein de cette association particulièrement dynamique qui fête ses 90 ans et qui, on l'a vu, a accueilli des Premiers ministres, ce n'est pas rien. Cette association est dynamique grâce à vous, grâce au président, à toute l'équipe et grâce à sa directrice Lauriane, que je salue.

Cette présence est pour vous écouter, pour rendre hommage au travail qui est fait, mais elle est aussi pour évoquer les problématiques qui sont les nôtres et qui sont, hélas, d'une acuité particulièrement forte dans le plus beau pays du monde, la France, qui, hélas, a certains signes de déclassement évidents et qui doit affronter des défis mondiaux, des défis nationaux dans un contexte particulièrement tendu. Je regardais avec effarement ces manifestations hier soir à la télévision place de la République à Paris, je voyais ce contexte et ce que nous ressentons, ce que je ressens dans nos rues, de tensions extrêmes, notamment en zone urbaine où c'est particulièrement intense. Je me disais que face aux défis de notre époque, plus que jamais, nous avons besoin de retrouver des communes qui puissent travailler, qui puissent avoir les moyens de la responsabilité et de la liberté, car on n'a rien trouvé de mieux dans la vie pour être efficace que la responsabilité individuelle.

Les défis sont majeurs : le réchauffement climatique et tout ce que cela implique, le défi écologique et comment ne pas les subir, comment trouver une espérance écologique qui nécessitera beaucoup de mobilisations de moyens financiers et une capacité d'investissement, notamment au sein de nos collectivités, donc une capacité d'autofinancement.

Puis, le défi économique et social majeur : comment créer de la richesse, comment la répartir ?

Le défi numérique et celui de l'intelligence artificielle sont peut-être ceux qui conditionnent tous les autres, vecteurs d'un progrès exponentiel dont on ne mesure pas toutes les potentialités, car nous ne sommes qu'à l'âge de pierre de l'intelligence artificielle, mais nous allons passer de l'âge de pierre à l'âge moderne en quelques mois, quelques années. C'est ce qui est considérable, avec des progrès potentiels considérables dans tous les domaines, la logistique urbaine, la sécurité, la lutte contre le cancer, la lutte pour décarboner l'activité, mais aussi des risques pour nos libertés publiques et individuelles. On n'a pas envie de vivre sous modèle chinois, pour résumer.

Le défi démographique, même si ce n'est pas le cas en Haute-Savoie, existe : parfois, il y a un dépeuplement, en tout cas un vieillissement de la population qui, conjugué à des phénomènes de migration, renvoie à des problématiques d'accompagnement du vieillissement, de la dépendance (qui va nous occuper dans nos communes, nous n'y échapperons pas, y compris à travers les CCAS, les Départements sont les premiers concernés) et parallèlement, des défis identitaires, même si le terme est galvaudé, qu'on n'ose plus le prononcer, en tout cas de modes de vie, de partage d'un substrat commun qui aujourd'hui est au cœur de beaucoup des tensions de la société.

Il y a un défi évidemment démocratique parce que notre démocratie est mal en point selon les deux paramètres du terme : *demos*, le peuple (taux d'abstention record, violences envers les dépositaires de l'autorité publique, désintérêt de la chose publique de la part des jeunes, tentation d'aller vers des votes uniquement contestataires), bref, un problème de représentation.

Au-delà de cela, il y a un problème d'exécution. Dans ce propos introductif, je voudrais focaliser là-dessus. La crise de la démocratie qui est la nôtre aujourd'hui est avant tout une crise de l'impuissance publique, une crise de l'exécution qui tient à de nombreux paramètres, mais notamment au fait que depuis une quarantaine d'années, nous avons laissé accumuler des couches sédimentaires de surréglementation, de surlégislation et finalement, cela se fait au détriment des usagers : nous n'avons jamais autant eu de fonctions publiques et pourtant, nous avons beaucoup moins de services publics de terrain. Comme trop d'impôts tuent l'impôt, trop d'administration tue le service public alors que nous avons une fonction publique de haut niveau. Les trois sont de très bon niveau. Nous avons des interlocuteurs de l'Etat chez l'Etat déconcentré. Je le dis même quand les préfets ne sont pas là, quand on les compare au reste du monde, ils sont compétents, dévoués au service du pays, souvent moins bien payés qu'ailleurs, d'ailleurs, alors que l'on paye plus de prélèvements obligatoires. Nous sommes au nœud gordien qu'il faut trancher, pour citer le grand président POMPIDOU

Face à la surbureaucratie, à la perte de moyens fiscaux, on voit bien que depuis une quinzaine d'années notamment, mais cela dure depuis une vingtaine d'années, c'est très vrai ces dernières années, il y a une recentralisation de l'action publique qui se fait au détriment de la capacité d'action, des usagers, des contribuables et de ceux qui servent la république, qu'ils soient fonctionnaires ou élus. Cette recentralisation passe par une recentralisation financière : ce ne sont pas les maires ou les départements ou les régions qui ont demandé la suppression de la patente, puis de la taxe professionnelle, puis de la taxe d'habitation, puis de la CVAE. On en comprend bien les motivations, il n'empêche qu'il y a une recentralisation, une

nationalisation des ressources fiscales au travers des fiscalités un peu moins directes, un peu moins sincères et franches telles que la TVA ou la CSG ou les prélèvements obligatoires. Plus on a supprimé d'impôts locaux, plus les prélèvements obligatoires ont augmenté, puisque nous sommes au-dessus des 45 % d'impôts et de charges en France.

Notre réalité à nous, c'est que nous n'avons plus qu'un levier dans nos communes, qui est la fiscalité sur les propriétaires, que nous n'avons pas demandée, au contraire, nous avons combattu au sein de l'AMF la recentralisation et la concentration de l'effort fiscal sur les seuls propriétaires.

Cette perte de fiscalité se traduit par des dotations qui doivent accompagner à la fois les transferts de charges, lorsqu'il y a transfert de charges reconnu comme tel ; on va parler des recettes, mais on parlera des dépenses aussi. Ces accompagnements, notamment par la DGF, ne suivent pas l'inflation. Nous perdons de la responsabilité fiscale là où nous croyions à l'émulation, à la comparaison. En tant que maire, je dois rendre des comptes à mes habitants. Aujourd'hui, je ne rends plus des comptes de charges fiscales qu'aux propriétaires, ce qui est très malsain, ce qui n'est pas normal.

On a coupé ou quasi coupé le lien entre les intercommunalités et les entreprises, ce qui est une injonction contradictoire lorsqu'on me dit qu'il faut les faire venir : si l'on n'a que les externalités négatives sans les recettes, cela tue un peu l'intérêt de la chose. La dimension financière est essentielle parce que la liberté sans moyens est une fausse liberté. À ce titre, partout, les préfets ont reçu des notes argumentaires en la matière, on nous dit que les dotations de l'Etat font que l'on rembourse à l'euro près, etc. Tout ce que vous dites est vrai et pourtant, ce n'est pas la vérité.

Comment ? Tout simplement parce que, certes, la DGF a augmenté de 320 millions d'euros l'année dernière, mais c'était 1,7 % d'augmentation avec une inflation officielle de 5,2 %, sachant que la Banque postale a estimé que les charges contraintes des communes avaient augmenté d'au moins 9,8 % l'année dernière. Nous sommes plus dépendants, malgré le dispositif de l'Etat, de l'énergie ou de l'alimentation dans les cantines scolaires. Je ne sais pas si vous avez renégocié cela, mais cela fait mal, je suis en plein dedans. Bref, la DGF ne suit pas l'inflation, alors que les recettes fiscales de l'Etat ont suivi l'inflation, même au-delà avec la TVA (+ 37 milliards l'année dernière par rapport aux prévisions). Si nous sommes très pointilleux là-dessus, certes, on voit que la TCI augmente, que la DET augmente, on parlera du Fonds vert, la réalité de la somme n'accompagne pas l'inflation. Non seulement nous avons perdu en responsabilité fiscale, mais nous perdons en autonomie financière, puisque nous devenons dépendants de l'Etat et que nous sommes un peu sous perfusion du malade sur le plan de la comptabilité publique, ce qui n'est pas normal.

À ce titre, tant que l'on sera dans cette spirale de la recentralisation financière, nous perdrons en efficacité parce que nous perdrons en responsabilité, en liberté. Tout est lié. Dès la première année, sur la première moitié de la suppression de la CVAE pour les entreprises, il manque 750 millions d'euros ; toutes choses étant égales par ailleurs, s'il n'y avait pas eu la réforme, il y aurait eu 750 millions d'euros. Sur la DGF, je vous invite à regarder la part forfaitaire. Sur les autres dotations, notamment DCIF, DETR, DSU, etc. qui peuvent

augmenter, nous sommes à plus de 30 % de crédits fléchés. On en arrive à une recentralisation, nous devons quelque part exécutants de l'Etat. Or, ce n'est pas le contrat local, nous avons un contrat de mandat avec des citoyens habitants.

Parmi les dépenses, bien sûr, je parlais de l'énergie, de la cantine scolaire, des cantines, on peut parler des AESH : dans la décentralisation, nous récupérons la charge des AESH pour accompagner les enfants porteurs de handicap, ce que nous tenons à faire, durant la pause méridienne, le temps périscolaire, etc. Après, on nous dit que nous augmentons nos dépenses !

Il n'y a pas eu d'accompagnement financier du fait que nous récupérons la GEMAPI ; dans les communes littorales, je peux vous dire que les charges vont se mesurer en dizaines de milliard d'euros, pour ne pas dire plus, mais pour les aménagements de berges, j'étais en Touraine voici quelques jours, ce sont des charges colossales. C'est en réalité un transfert de charges.

Je ne suis pas exhaustif dans ce propos, mais quoi qu'on en dise, cette remise en cause de notre capacité d'autofinancement va poser problème. D'abord parce que, comme elle remet en cause notre capacité d'action, elle amplifie la crise civique et la crise de l'impuissance publique. J'insiste sur le fait que, comme les comptes sociaux et les comptes de l'Etat sont au rouge, on va nous dire : vous devez participer à l'effort d'assainissement public, mais nous faisons tous les jours cet effort, nous respectons la règle d'or, nous n'empruntons que pour l'investissement, pas pour du fonctionnement. Nous dégageons automatiquement en macrofinance un excédent de fonctionnement que l'Etat déduit de son déficit, qui représentera 40 % cette année de toutes ses recettes, ce qui est délirant, lorsqu'il présente ses comptes à Bruxelles.

Quelques chiffres argumentaires, avant que vous n'entendiez le contre-argumentaire : les dépenses du millefeuille territorial Région/Département/bloc communal/intercommunalités/communes représente en France 11,2 % de la richesse produite du PIB. Que le système soit fédéral, comme l'Allemagne, ou provincialiste, comme l'Italie, ou régional, comme l'Espagne ou central comme la Suède ou la France, la moyenne européenne des dépenses des administrations locales, c'est plus de 18 %. Nous sommes à 11,2 %. Quand on regarde la dette publique, nous en représentons voici 30 ans 25 %, nous sommes aujourd'hui à 8,8 % et les communes et intercommunalités représentent la moitié, c'est-à-dire moins de 4,5 %. Cette dette, je le rappelle, n'est qu'une dette d'investissement, c'est-à-dire qu'il y a un actif en face. Pour ceux qui viennent du privé comme moi, c'est une dette saine, globalement, sauf si elle est démesurée, et il y a bien sûr des collectivités mal gérées, mais ce n'est pas parce qu'une PME est mal gérée qu'il faut mettre toutes les PME sous tutelle de l'Etat par une recentralisation de la fiscalité.

J'insiste sur ce point financier, pardonnez-moi, mais il est essentiel ; j'essaie de le dire pour que nous ayons les argumentaires et que les messages remontent pour convaincre les représentants de l'Etat ici présents qui sont comme nous, qui accompagnent cela. On ne doit pas se laisser embarquer dans un faux bon sens un peu populiste qui consisterait à dire : vous devez accompagner l'assainissement des comptes publics. Plus l'Etat a prélevé sur les

communes et les intercommunalités, les départements et les régions, plus ses comptes se sont dégradés, car ils reportent la nécessaire réforme de l'Etat, d'optimisation de son organisation qui n'a pas lieu depuis bien longtemps.

Nous ne demandons pas d'efforts à l'Etat, mais simplement que l'argent qui appartient aux collectivités, la DGF, reste aux collectivités et que, comme c'était le cas jusqu'en 2010, il suive au moins l'inflation. Si les exécutifs - car cela transcende l'actuel, cela le dépasse - avaient respecté ce bon sens, nous aurions eu depuis 2010 62 milliards d'euros de plus dans les comptes des intercommunalités et des communes. Les prélèvements sur la DGF, soit directement, comme entre 2014 et 2016, soit par non-indexations, qui sont en réalité un prélèvement, pour les dernières, il manquait presque 600 millions d'euros, ont représenté 62 milliards depuis 2010 !

Le combat financier n'est pas terminé, il ne fait que commencer.

Et la recentralisation se fait par la norme, par la bureaucratie et par les lois qui sont votées, par les décrets qui sont pris. Ce n'est pas virtuel, c'est-à-dire que l'on passe notre temps à faire des paperasses. Je l'avais dit l'année dernière au Congrès, j'ai la chance d'avoir une ingénierie à Cannes, juristes, financiers, etc. Toutes les communes rurales sont écartées de nombreuses politiques publiques par manque d'ingénierie, d'où le rôle du Département qui est majeur, d'ailleurs, pour intervenir en solidarité. Je me souviens que voici 25 ans, je n'étais pas maire, j'étais adjoint, quand on lançait un projet, on faisait venir les financiers, les juristes, les techniciens et on regardait ce qui était interdit. Maintenant, avant de lancer un projet, mes chers collègues et amis, nous recherchons ce qui est autorisé. C'est la ruée des CERFA et cela change tout. On est passé d'un système de liberté et de responsabilité avec des sanctions *a posteriori* à un système d'autorisations.

Le Code de l'environnement faisait 100 000 mots en 2012, il fait un million de mots en 2022, avant les décrets de la loi Climat et résilience. J'appelais le Code des collectivités territoriales notre petit Livre rouge à nous, mais désormais, c'est notre gros Livre rouge à nous, il a été multiplié par trois en vingt ans. Le Code de la commande publique est tellement obsolète que dès que le Gouvernement a besoin de passer commande, il s'exonère de la règle qu'il nous impose. Notre-Dame de Paris en est l'exemple. Chaque fois qu'il y a un problème de reconstruction, on est obligé de créer une loi d'exception parce que l'on se rend compte que le Code des marchés publics coûte du temps et de l'argent.

Tout cela n'est pas virtuel, car cela crée de l'injustice, cela oblige à abandonner parfois des projets et malheureusement, cela nuit à notre capacité d'action, ce qui amplifie la crise de la démocratie, ce divorce avec les citoyens, d'où l'abstention, les énervements, etc. Nous nous retrouvons avec ces tensions à traiter avec des maires qui sont exposés à la violence (+ 32 % des agressions sur les élus entre 2022 et 2021, source du ministère de l'Intérieur).

L'AMF avait tiré la sonnette d'alarme la première avec François BAROIN et nous avons fait des propositions, nous travaillons bien avec la Première ministre, Dominique FAURE et Christophe BECHU, pour annoncer des dispositions au Congrès des maires, à la fois sur l'amélioration des conditions d'exécution du mandat, notamment sur les retraites, etc., et sur une meilleure exécution judiciaire des violences. Nous ne voulons pas de privilèges, nous

sommes comme toutes les victimes, nous voulons des suites. Or, c'est souvent classé sans suite, car les parquets manquent de moyens, que les OPJ ne sont pas assez nombreux. C'est un peu moins vrai en zone de gendarmerie, mais c'est très vrai en zone de Police.

Ce Léviathan bureaucratique qui nous tombe dessus, qui nous entrave, on le rencontre dans toutes les organisations, privées ou publiques, et dans tous les Etats, mais il est plus fort chez nous : 34 % de fonctions purement administrantes, on le voit bien à l'hôpital, là où la moyenne européenne est à 24 %, c'est pour cela que l'on paye plus de fiscalité qu'ailleurs et que l'on a moins de services. C'est du détournement de moyens administratifs et voilà des fonctionnaires qui manquent de sens dans leur mission. Ajoutez à cela une désorganisation, à mon sens, des services déconcentrés de l'Etat, malgré la qualité des personnes, d'où la nécessité d'un élan de décentralisation et de déconcentration.

L'AMF, je l'affirme, dit que la décentralisation ne peut pas aller sans moyens juridiques et financiers d'action, mais pas non plus sans une réorganisation des services de l'Etat, car nous avons des injonctions contradictoires : vous le voyez en zone montagne, je le vois en zone littorale, avec des approches maximalistes, on va vous dire de faire tel équipement, mais vous serez en PPRI sur 80 % de votre territoire ! On vous dira d'investir sur l'eau, mais on vous empêchera de faire une retenue collinaire ! Vous arriverez à convaincre le préfet, parce qu'ils sont facilitateurs, les sous-préfets aussi, le DDTM, vous y arrivez, car on a de bons DDTM, il n'y a pas de problème, on les voit, on sait qui c'est, on les rencontre. On arrive à convaincre l'ABF, voici déjà un an que l'on est dessus, puis, on nous dit d'aller voir la Commission régionale des sites qui dit OK, mais qu'il vaudrait mieux aller voir la Commission nationale des sites, on va voir la Commission nationale des sites, on arrive à faire passer notre projet. Tous les services nous accompagnent, parfois, on est primé, récompensé, on nous dit que c'est formidable, que nous allons faire des énergies renouvelables, que nous allons régler un problème d'eau, créer un équipement, et au moment de passer à l'acte, au permis de construire, un service qui avait été destinataire de tout dans le dossier va s'y opposer avec un avis conforme parce qu'on sera près d'une zone Natura 2000 ou parce qu'il y aura une approche maximaliste d'un texte et la DREAL vous plantera.

(Applaudissements nourris)

C'est pourquoi, parce que nous voulons de l'efficacité, parce que nous voulons pouvoir travailler, parce que nous ne voulons pas que dans la même semaine, on nous dise qu'au titre de la loi SRU, nous devons faire 420 logements sociaux en zone tendue avant la fin de l'année, mais qu'au titre du Zéro artificialisation nette, on va anticiper un gel du foncier en attendant qu'il soit territorialisé à travers le SRADDET, puis à travers les inter-SCoT, puis les SCoT, puis les PLU, en compatibilité avec les PADD (je les cite chaque fois, car cela m'énerve tellement)...

(Rires)

... et les BDM et j'en oublie. Chaque fois que je le fais, dans les six mois précédents, un autre s'est ajouté, avec les acronymes à trois lettres, vous savez ? La malédiction des acronymes à trois lettres : SRU, PLU, ZAN, les diagnostics d'énergie sur le logement... Bref,

la crise du logement va nous péter à la figure ! C'est pour cela que c'est la seule chose qui sera décentralisée. On en parlera si vous le souhaitez.

(Applaudissements)

Je crois qu'il est nécessaire que nous portions la voix d'une réorganisation des services de l'Etat auprès des seuls interlocuteurs compétents et responsables que sont les préfets et les sous-préfets dans les arrondissements. Que les services de l'ARS – ce sont des gens bien, je ne personnalise pas, je ne me le permettrais pas, je parle d'organisation des Pouvoirs publics – qu'une partie des services des directions générales, les DIREN, les services de la DREAL puisse être décentralisée. Je pense que pour tout ce qui est instruction préalable, si l'on avait des dispositions claires et des normes claires, on n'aurait pas besoin de faire des instructions préalables, on devrait vérifier et sanctionner si l'on sort des clous, car c'est un vrai Etat de droit.

Si, pour des établissements sensibles, il y a besoin d'une autorisation préalable, cela peut très bien être décentralisé avec les moyens qui les accompagnent auprès des départements, qui vont manquer de moyens prochainement avec l'effet ciseaux de la baisse des DMTO, et pour les autres services qui resteraient dans le giron de l'Etat, comme la Police, y compris la Police environnementale, on les concentre dans les mains du préfet du département. Cela nous permettrait d'avoir beaucoup moins de procédures, d'avoir une seule porte d'entrée et de ne pas réitérer chaque fois les mêmes démarches pour obtenir les mêmes crédits. En retrouvant le principe de subsidiarité, en partant des initiatives locales pour les additionner et pour ensuite que l'Etat intervienne dans sa mission extrêmement noble, car nous sommes pour un Etat fort qui intervient en dernier protecteur et en dernier assureur. Pour que l'Etat soit fort, il faut tout simplement qu'il s'occupe moins, *a priori*, de nous autoriser à agir et plus, *a posteriori*, de sanctionner ceux qui sortent des clous et pendant les procédures, qu'il soit accompagnateur tel que nous avons pu le connaître à une époque où les préfetures et les sous-préfetures disposaient de vrais moyens en interne.

Voilà quelques pistes de réflexion, d'échange. J'ai évoqué rapidement les violences, mais je crois que nous pouvons tirer un optimisme de tout cela. C'est que dans une société fracturée, une société où, malheureusement, des sanctuaires tels que l'éducation aujourd'hui sont violés, bafoués, avec des professeurs égorgés par des terroristes islamistes, avec un déclassement éducatif qui est le premier problème du pays, avec une faiblesse dans l'exécution des choses, notamment sur le plan pénal, juridique, qui crée de l'injustice, car cela crée de l'arbitraire... Vous le savez bien : si demain, vous avez une procédure dans l'exercice pour prise illégale d'intérêt, qui est une qualification pénale très sournoise, comme l'ABS dans le monde privé, vous êtes sûrs que vous serez contrôlés et vérifiés et on l'accepte, on le comprend, si le contrôleur et vérificateur ou le juge est compétent, ce qui est souvent le cas.

En revanche, si vous déposez une plainte, très souvent, c'est classé sans suite, non par mauvaise volonté, parce qu'il y a eu des circulaires, etc., mais par manque de moyens parce que les parquets sont débordés. Si nous voulons retrouver de la confiance et une espérance, nous pouvons le faire à condition de nous attaquer au Léviathan juridico-administratif, de revenir sur un système de confiance. La confiance est toujours plus payante

que la défiance. Bien sûr, certains sortent des clous, eh bien, il faut les sanctionner vite et bien, mais le système de la confiance, le fait d'avoir un élan de décentralisation, de subsidiarité, de déconcentration organisée des services de l'Etat permettrait à notre pays de retrouver les voies d'une prospérité, d'une efficacité qui recréera la confiance ultime, nécessaire, absolue des habitants.

Pour cela, nous devons avoir des communes vivantes, les communes ne sont pas ringardes. On nous disait voici quelques années qu'il y avait trop de communes, comme les départements, c'était soi-disant ringard et l'on s'est rendu compte que c'était les vraies communautés d'expérience, comme le dit Pierre MANENT, le grand intellectuel, c'est une vraie communauté de vie, d'histoire, de patrimoine. Je regardais la route en venant : qu'il est beau de voir ces montagnes ! Notre pays a une poésie, une vibration, une esthétique, c'est le plus beau pays du monde, la France ! C'est pour cela que je dis toujours *l'aménagement* du territoire et pas *des* territoires, comme on dit maintenant, et cela m'énerve ! Dès que l'on met les choses au pluriel, c'est qu'il y a un problème. *Les* publics : avant, on disait *le* public. La République a *un* public, pourquoi dit-on *les* territoires ? Parce qu'il n'y a plus d'aménagement du territoire ! Je referme la parenthèse.

On peut porter cette espérance si l'on fait entendre la vitalité de nos communes ; la commune, c'est moderne, c'est l'innovation, c'est la solidarité, c'est l'histoire, c'est la transmission, c'est l'avenir, la commune, c'est la France. Je souhaite une belle et longue vie à nos communes de Haute-Savoie et bien sûr, une belle vie à nos communes de France et je vous remercie de votre écoute pour ce propos liminaire qui a un peu empiété sur certains sujets.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- Merci infiniment. Je savais que l'on ne faisait pas de bêtise majeure en vous laissant la parole sur un certain nombre de sujets. Vous en avez évoqué certains. J'imagine, Monsieur le Préfet, que sur certaines questions de directions décentralisées ou de financement, vous avez une réaction ?

M. LE PREFET.- Effectivement, je pense que cela ne surprendra ni la salle, ni le président de l'AMF nationale. Je voulais d'abord saluer sa présence parmi nous, car l'AMF est une structure importante, puissante, que je connais bien, pour avoir travaillé avec elle pendant plusieurs années. Effectivement, le propos qui se voulait non provocant, mais destiné à stimuler les idées des uns et des autres, appelle chez moi un certain nombre de réflexions.

D'abord, je vous éviterai l'argumentaire/contre-argumentaire sur la question des relations financières globales entre l'Etat et les collectivités locales, car nous avons la chance d'assister au 90^e congrès des maires de Haute-Savoie, on nous a montré tout à l'heure un certain nombre d'articles de journaux dont certains étaient visiblement très anciens, qui évoquaient déjà le problème des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Je

pense que lors du prochain Congrès des maires national, l'autorité gouvernementale qui aura l'honneur de le conclure reviendra sur ces sujets.

Ce que je voulais dire au président LISNARD, c'est qu'il est important de donner l'éclairage du représentant de l'Etat dans ce département de la Haute-Savoie, c'est à ce stade que j'évoquerai quelques idées. Vous êtes dans un département où, d'abord, la péréquation a un sens, car ici, la plupart des collectivités contribuent au titre de la péréquation au plan national, qui est l'un des sujets que l'AMF nationale évoque souvent. Vous êtes ici devant beaucoup d'élus qui, à ce titre, contribuent à la péréquation nationale.

Vous êtes aussi dans un département où existent des recettes spécifiques qui n'existent pas ailleurs et qui ont pour objectif de compenser des charges spécifiques qui n'existent pas ailleurs ; on a évoqué tout à l'heure avec Christian DUPESSEY le sujet des transfrontaliers qui sont très importants.

Concernant la relation Etat collectivités locales, je tenais à élargir un peu le propos. D'abord pour dire qu'effectivement, pour le représentant de l'Etat, comme pour les élus qui sont en face de moi, nous sommes collectivement confrontés à une question de complexité de la société dans laquelle nous évoluons. On peut accuser les uns et les autres, je suis comme David LISNARD, toujours très impressionné par la progression d'un certain nombre de codes. J'ai commencé ma carrière voici 30 ans, malheureusement, mais le Code des collectivités territoriales était naissant à l'époque, on voit qu'il a largement progressé depuis. J'essaie de comprendre pourquoi, en tant que praticien, parce que malheureusement, ces complexités de textes ont souvent pour objet de traiter les contradictions ou les injonctions contradictoires auxquelles nous sommes confrontés. Il faut du carré, mais du rond, que ce soit blanc, mais noir, etc. On a cette question.

Une fois que le constat est posé, que peut-on faire ensemble ? D'abord, rappeler, comme David LISNARD l'a fait en filigrane, l'importance du binôme maire/préfet. Nous sommes nés en même temps et nous sommes issus d'une même conception de l'action publique, au plus près des citoyens et à leur bénéfice. Ici, dans le département de la Haute-Savoie, les préfets qui se succèdent, les sous-préfets, les services de l'Etat (qui sont nombreux, Monsieur le Président, ce soir) sont vraiment dévoués à l'action publique et à la relation avec les collectivités locales. Je voudrais les remercier parce qu'ils sont confrontés eux aussi à ses sujets.

On essaie aussi de mettre en oeuvre tous les outils qui nous sont mis dans les mains ; je voudrais saluer de ce point de vue le législateur et les parlementaires qui sont avec nous. Au travers du vote de la loi de Finances, des différents outils législatifs qui nous sont donnés, nous, services de l'Etat, pouvons aider les collectivités territoriales à mettre en oeuvre les politiques pour lesquelles elles ont compétence et pour lesquelles elles ont reçu mandat de nos concitoyens. C'est vraiment dans cette optique que nous travaillons, que ce soit au niveau départemental, régional ou national, même s'il y a des complexités qui se mettent en oeuvre. Notre rôle, au niveau départemental, cela a été rappelé à plusieurs reprises par le président de la République, le rôle de l'administration de l'Etat au niveau départemental est destiné à aider le citoyen, c'est une administration de proximité. Comme David LISNARD, je

suis très sensible à cette idée – vous m’excuserez pour le caractère techno de la formule – du dernier kilomètre. Il ne suffit pas de poser un principe, de se donner les moyens financiers de le mettre en oeuvre, il faut que l’on s’assure qu’il est bien mis en oeuvre.

Je ne sais pas s’il n’y a pas de politique d’aménagement du territoire, mais j’étais directeur général d’un établissement public qui était l’Agence nationale de la Cohésion des Territoires, on le fait aussi sur une base contractuelle. Nous sommes ici des agents de l’Etat destinés à contractualiser avec les collectivités locales au travers d’un certain nombre de politiques que vous connaissez bien : on peut évoquer Petites villes de demain, Action Cœur de ville, ce que l’on fait ensemble sur France services, avec un rôle du Conseil départemental très puissant, avec l’Etat, sur ces questions qui sont des politiques qui, vraiment, agissent sur le cadre de vie de nos concitoyens. C’est notre responsabilité collective.

Un dernier mot sur l’organisation des services de l’Etat. Je n’ai pas pour habitude de tirer sur les ambulances. Je dirai simplement que les services de l’Etat sont là aussi pour mettre en oeuvre et rappeler un certain nombre de contraintes qui peuvent être fortes et qui renvoient à ce que je disais tout à l’heure sur les contradictions internes de notre société. On veut du développement, mais on veut aussi du logement : c’est notre responsabilité collective que de dépasser ces contradictions pour faire en sorte d’être capables de mettre en oeuvre des principes tout en sachant les mettre à la bonne place.

Les politiques contractuelles auxquelles je faisais allusion ont cet objectif. Petites villes de demain, par exemple, c’est voir comment on construit ou l’on reconstruit du logement sur de l’espace déjà artificialisé. Nous serons tous d’accord (je pense qu’il y aura des questions tout à l’heure à ce sujet) pour dire que la question de la limitation de la consommation d’espace se pose dans notre société. On en a terminé avec l’abondance de la ressource, il faut aujourd’hui penser collectivement à un développement différent en termes de consommation de ressources. Plutôt que de poser les contradictions, je souhaite faire dans la conciliation. Je pense que c’est mon métier et celui des services placés sous mon autorité.

Il y a un dernier élément que l’on n’évoque pas souvent et pas assez à mon avis, car il est important, c’est que de toute façon, que ce soit le service de l’Etat qui fasse ou pas son travail de contrôle et de conseil, car les deux vont ensemble dans le travail *a priori*, il y a *a posteriori* un acteur fondamental que l’on voit intervenir de plus en plus dans l’exercice de nos politiques publiques, c’est vrai pour vous comme pour moi, c’est le juge. Pour de grands projets d’aménagement qui avaient reçu des feux verts à tous les niveaux (j’en ai un en particulier à l’esprit, puisque je l’ai traité dès mon arrivée, mais je pourrais en citer d’autres), le sujet n’est pas le service de l’Etat, en l’occurrence, ce n’est pas la commission X ou Y, puisque chaque fois, on a eu des avis favorables, mais c’est bien le fait que dans une société extrêmement contentieuse, on arrive à une censure par le juge. Nous sommes dans un état de droit et cela s’impose à nous.

C’est autour de ces différents thèmes très locaux, j’en suis désolé pour le président de l’association nationale, que l’on essaie de placer notre action dans un département où chacun a à cœur de jouer son rôle au profit de nos concitoyens. C’est l’occasion qui m’est donnée ce soir de saluer le rôle, notamment des maires, mais de tous les

élus, car quel que soit leur niveau d'action, on a aussi la commune, l'intercommunalité, le Département, la Région et tous travaillent ensemble. Voilà quelques éléments, mais nous aurons l'occasion de revenir sur certains sujets.

M. DUVAL.- Nous allons certainement y revenir. Merci, Monsieur le Préfet, pour ces précisions et vos remarques.

(Applaudissements)

...même si, vous le savez, ici, on n'en a jamais tout à fait fini avec l'abondance. Ce qui me fait une petite passerelle, puisque parmi les sujets évoqués, et je me tourne vers le président du Conseil départemental, la question des enjeux de l'agriculture, des ruralités et peut-être celle autour du ZAN est importante. Vous vouliez évoquer aussi l'action du Département sur ces sujets en lien avec notamment l'agriculture et, je crois, un projet d'envergure sur cette question ?

M. SADDIER.- Oui, effectivement, dans cette salle, je pense que nous avons tous parlé de circuit court, nous nous battons tous, nous avons tous fait des plans pour développer les circuits courts. Je crois que l'on soutient tous notre agriculture qui est placée sous le signe de la qualité, qui est chez nous à majorité de l'élevage bovin, mais pas seulement, qui est viable économiquement.

Nous avons un petit sujet qui se présente devant nous et je remercie les 19 intercommunalités qui ont déjà donné un accord de principe, c'est la situation de l'abattage des animaux dans le département. Ce n'est pas le sujet le plus sexy, ce n'est pas le plus *touchy*, mais pour autant, c'est un sujet qu'il faut que l'on aborde. Je remercie les collègues élus, maires, présidents d'EPCI, du Département. C'est porté également par le président de la Chambre d'agriculture des Deux Savoie, par tous les syndicats de filières porc, chèvre, mouton, bovin de Haute-Savoie, par le syndicat des bouchers, nous avons trois sites qui abattent : un petit abattoir privé à Saint-Martin spécialisé en moutons, un gros abattoir spécialisé en bovins à Bonneville (12 000 tonnes) et un petit abattoir public porté en délégation de service public par la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc, présidée par Jean-Marc PEILLEX, qui est un abattoir historique né voici 25 ans de par la volonté de la chambre d'agriculture à Megève.

Je ferai court : on salue les exploitants et professionnels de Megève, sauf que l'abattoir de Megève est condamné en raison du bien-être animal, et c'est normal, de la qualité d'abattage, des règles sanitaires, de la vétusté du bâtiment et parce que Megève est l'un des coins les plus beaux de Haute-Savoie, mais que ce n'est pas tout à fait central, pour récupérer les animaux. On en est arrivé à la conclusion que nous avons deux choix, mes chers collègues. Soit on accepte qu'il n'y ait plus d'abattage public en Haute-Savoie, mais qui dit plus d'abattage public ne doit plus parler de circuits courts, il ne faut pas faire des conférences et voter des schémas de circuits courts. Cela veut dire que pour nos agriculteurs, notamment ceux qui font du porc, du mouton, de la chèvre, un peu de cheval, mais c'est vraiment très petit, et des bovins, qui ne veulent pas passer automatiquement à Bonneville et qui veulent récupérer

leurs pièces découpées pour faire des circuits courts alimentaires et vendre leur viande en direct, il n'y a plus de possibilités. On leur dit d'aller à Chambéry, à Bellegarde, à Sisteron pour les moutons, aux fins fonds de la Maurienne pour les chèvres.

Nous avons décidé avec la profession de lancer une étude de marché qui s'est faite en deux temps. Nous avons déjà eu deux visio avec les présidents d'EPCI. Je remercie M. le préfet, cher David, cher Président, je verrai si l'on me fait le coup que tu as décrit, mais à cette date, tous les étages de la fusée départementale au niveau de l'Etat sont au vert. Je verrai si l'échelon régional, à la fin (la DRAF et non la DREAL) me plante le dossier tel que tu l'as décrit tout à l'heure. Je ne l'espère pas. Je remercie un maire dont je ne peux pas dire publiquement le nom ce soir, car si ce soir, je vous annonce que je cherche un terrain pour faire une piscine, toutes les mains vont se lever. Pour faire un abattoir, c'est plus compliqué, au cœur du département. Nous avons un maire qui, avec son conseil municipal que je ne remercierai jamais assez, un président de communauté de communes avec sa communauté de communes que je ne remercierai jamais assez qui, au cœur du département, à proximité d'un échangeur autoroutier, sur une zone identifiée dans le SCoT et le PLU, ainsi, tout le monde est d'accord, acceptent de vendre 12 000 mètres carrés de terrain pour accueillir l'abattoir, un abattoir tout petit qui ne viendra pas tuer BIGARD à Bonneville (c'est moi qui ai fait l'abattoir à Bonneville, je ne serai pas celui qui le fait en tant que maire et qui le tue vingt ans après en tant que président du Conseil départemental).

Nous sommes allés avec Marie-Louise DONZEL-GONET et le président de la Chambre voir Chambéry, Bellegarde, nous sommes en discussion avec eux, nous faisons un petit outil de proximité qui nous permettra de mettre dans nos cantines et dans nos magasins de vente directe des produits de proximité et qui offrira à tous nos agriculteurs, plutôt que de mettre des bêtes durant trois ou quatre heures dans une bétailière avant d'aller à l'abattoir, du bien-être animal et un abattage de proximité. Le Département est prêt à financer 80 % de l'investissement de manière qu'il n'y ait pas de déficit de fonctionnement. Si le préfet m'y autorise ou s'il ne me l'interdit pas, le Département participera à un syndicat mixte avec vous qui gèrera l'abattoir, on le gèrera ensemble pour veiller à ce que les tarifs soient acceptables, que le plus grand nombre d'élevages de Haute-Savoie y aient accès et que l'on puisse développer du circuit court *made in* Haute-Savoie.

Merci aux 19 communautés de communes et aux trois grandes Agglomérations, qui sont des urbains, qui n'étaient pas forcément sur le papier les plus concernées, qui ont délibéré en premier : Thonon, Annemasse et Annecy. Il en reste deux, j'ai pris rendez-vous avec elles, j'espère qu'elles nous rejoindront et avec M. le Préfet, je les remercie d'accepter de présider un premier comité de pilotage que nous installerons ensemble avant Noël. En 2024, on fait les études, en 2025, les marchés de travaux et en 2026, on construit le nouvel abattoir, sans quoi, les amis, il n'y aura plus d'abattage public en Haute-Savoie.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- Merci, Monsieur le Président. C'est effectivement un sujet ô combien important et spécifique au territoire. C'est aussi un moment d'échange, de questions, de réponses, je suis sûr que dans la salle, il y aura quelques questions.

Juste avant, je vais vous redonner la parole, Président LISNARD, puisque je sais qu'il y a un sujet que vous avez évoqué, celui des enjeux de la transition écologique. Ce fameux acronyme du ZAN pose un certain nombre de questions à un certain nombre d'élus et effectivement, chaque fois que l'on se déplace dans un département, c'est un sujet. Je sais que M. le préfet voulait aussi apporter des précisions. On peut peut-être finir avec une question commune aux deux avant de passer aux questions de la salle ou réagir à d'autres choses en plus, si vous le souhaitez.

M. LISNARD.- Merci. Je vais réagir de façon partenariale, évidemment, à ce qui a été dit d'abord sur cette histoire d'abattoir. La subsidiarité permettrait de ne pas se poser de questions. À partir du moment où le marché ne répond pas à ce besoin, il s'agit qu'une commune puisse y répondre, si elle n'en a pas les moyens, une intercommunalité ou le Département. Sous réserve de respect des dispositions publiques d'hygiène contrôlées *a posteriori*, il s'agit que le projet puisse se faire, ce serait beaucoup plus rapide. Vous êtes frontaliers de la Suisse, ce qui pose certaines difficultés, mais si la Suisse est bien plus industrialisée que la France, ce n'est pas pour rien. L'Italie est bien plus industrialisée que la France, l'Allemagne aussi, nous sommes en train de passer derrière l'Espagne. La bureaucratie, ce n'est pas virtuel.

Mes parents ont vécu pas très loin de la Suisse voici plus de cinquante ans, ils étaient modestes, ils allaient faire leurs courses en Suisse. Maintenant, cela fait rigoler, quand vous dites cela. Je ferme la parenthèse. C'est cela, la subsidiarité. Tu ne devrais même pas de demander l'autorisation. La subsidiarité est la valeur constitutionnelle, c'est un principe que l'on retrouve à travers l'article 72 de la Constitution et qui n'est pas du tout respecté.

J'ai aimé que vous ne repreniez pas cette expression qui m'énerve beaucoup, car j'ai souvent dit que j'adore mes préfets, mais jusqu'à un certain point, je m'entends parfaitement bien avec le nouveau, mais j'avais dit une fois au président de la République que c'était un couple où, parfois, les deux étaient cocus. Binôme, c'est mieux.

La complexité est bienvenue, que nous ayons des normes d'hygiène mieux qu'avant, d'accessibilité pour les personnes handicapées, ce sont des progrès, on doit l'accepter, l'accompagner et le souhaiter. La différence est entre les mots : entre complexité et complication. La complication est fois dix par rapport à fois deux de complexité. Nous-mêmes le faisons, nous demandons du *reporting* sans arrêt. Regardez les séances du conseil municipal : quel est l'esprit génial qui nous oblige sans arrêt à sortir de la salle de peur qu'il y ait une prise illégale d'intérêt ? Cette sorte de théâtre où l'on sort, on rentre... Avant, on ne prenait pas part au vote, maintenant, il faut sortir de la salle avec une hypocrisie absolue pour des entités qui sont des émanations de nos collectivités. Nous sommes plutôt pour, car ce sont nos décisions. Tout cela est absurde : si des personnes veulent tricher, ce n'est pas parce qu'elles quittent la salle qu'elles ne le feront pas. C'est débile. Cela, c'est la complication.

D'où cela vient-il ? Nous avons travaillé avec le Conseil national d'évaluation des normes présidé par l'ancien ministre LAMBERT, qui est excellent, et le Conseil d'Etat qui est en train de se rendre compte qu'eux-mêmes pâtissent de cette surenchère juridico-administrative. Ils ont évalué que pour l'année 2022, les normes supplémentaires qui leur paraissent excessives ont coûté aux collectivités territoriales 2,5 milliards d'euros. Ils ont fait des propositions pour revenir à un droit qui soit autour de dispositions générales et d'ordre public.

Ces complexités, on les retrouve dans des sujets qui vous concernent. Vous avez vu la difficulté pour évacuer les gens du voyage. Je savais que cela ferait réagir. Il y a nécessité d'être en conformité avec des schémas départementaux inapplicables là où l'on en a besoin. Dans les Alpes-Maritimes, il faut que les ères soient près de l'autoroute, mais les seuls terrains disponibles qui restent sont agricoles, il faut les préserver, ou ils sont tout simplement inconstructibles et l'on ne peut pas installer les gens du voyage, y compris avec des précautions, dans des zones rouges d'inondation. On se retrouve démuné en droit et avec des squats, c'est une fois de plus l'impuissance. Vous expliquerez à quelqu'un à qui vous refusez une enseigne de 20 cm carrés pour son commerce parce que le droit de l'urbanisme est ainsi fait que vous n'êtes pas capable de virer des squatters ! Telle est la complication.

(Applaudissements)

Vous avez évoqué France services, c'est bien et il faut l'accompagner, mais parfois, c'est aussi un petit transfert de charges, dans une certaine mesure. Nous y arrivons par des mises à disposition et des locaux et c'est pour cela que l'on essaie de faire rehausser la part de financement de l'Etat, car ces services étaient auparavant assumés par des administrations publiques, des entreprises publiques ou des services de l'Etat que finalement, nous assumons en grande partie. Nous accompagnons, nous sommes pour, mais nous alertons sur le fait que c'est pour nous souvent une charge supplémentaire, une mission que nous n'avions pas à assumer avant. Cœur de ville est selon moi un très bon dispositif, car il respecte la subsidiarité. Cela part des projets locaux et je trouve que cela fonctionne très bien parce que ce qui nous pose problème dans la recentralisation et la complication, c'est la culture de l'appel à projet et de l'appel à manifestation d'intérêt qui fait en sorte que seuls ceux qui ont une ingénierie peuvent y répondre. C'est ce qui amplifie l'injustice ou la fracture territoriale. Tout le monde dit que nous avons raison, le président de la République, la Première ministre, mais dans la réalité, on continue à pratiquer ainsi.

Concernant la péréquation, sujet sensible, Monsieur le Préfet, très sensible, je ne serai pas long, mais le FPIC n'est tout de même pas un long fleuve tranquille. La solidarité, c'est bien, mais le fait de faire payer ceux qui sont bien gérés pour les autres me pose problème. Je pense que la péréquation devrait être verticale, elle obligerait à hiérarchiser réellement les aides, et pas horizontale, ce qui fait que (je suis sûr que c'est le cas ici, compte tenu de la sociologie), vous payez bien plus que d'autres.

(Applaudissements)

Ce qui n'est pas tout à fait juste parce que finalement, ici, c'est comme chez moi, il n'y a pas de pétrole. On a aussi construit des voies de prospérité. Quand on a des stations

de sport d'hiver qui ont des inflations (et ce sera le problème cette année, peut-être plus encore que l'année dernière, avec la fin du dispositif d'aide sur l'énergie), on vous dit que vous êtes riche, OK, mais vous ne pouvez pas payer vos remontées mécaniques. Il y a donc un souci. Vous ne pouvez pas créer de richesses.

Il y a des sujets que l'on n'a pas évoqués, je pense à l'attractivité ; j'y pensais quand vous avez parlé de la zone frontalière. Vous avez un souci majeur ici, mais qui existe partout en France : l'attractivité des métiers de la fonction publique. C'est très vrai pour les secrétaires de mairie, mais aussi y compris pour les postes de cadres dans nos collectivités, c'est vrai dans le privé, on l'a vu dans le dossier du tourisme. Comme la France s'est paupérisée (en valeur relative, pas en valeur absolue) vis-à-vis de nos voisins, notamment suisses, allemands et même italiens, cela doit amplifier le sujet d'arriver à fidéliser les collaborateurs, à les faire venir et à avoir une capacité d'action, notamment dans nos communes rurales.

Sur le ZAN, que les choses soit claire : nous ne sommes pas des réactionnaires, je ne connais pas de maire qui soit pour l'artificialisation des sols. Il faut le rappeler. Nous sommes nous-mêmes citoyens, nous avons des enfants dont nous avons envie qu'ils vivent sur une planète plus respectueuse de l'environnement, nous aimerions bien qu'elle soit moins endettée en France, mais c'est un autre sujet, bref, nous pensons à nos enfants et à nous. Sauf que dès la conception de la loi Climat et résilience, nous avons eu à l'AMF une position très claire : certains à l'époque ne disaient rien, mais à l'AMF, nous avons été très clairs dès le début, nous étions contre non pas l'objectif de lutte contre l'artificialisation, mais contre la façon dont c'était envisagé, à savoir de façon technocratique. Ce n'est pas un effet populiste que de le dire. Il y avait un objectif quantifié national très aléatoire, car on est parti, de mémoire, de 250 000 hectares d'artificialisation supplémentaire sur la décennie précédente, mais on sait que cette évaluation est très aléatoire. Les génies ont dit qu'on allait diviser par deux pour les dix prochaines années et qu'après, il y aurait un Zéro artificialisations nette, que nous n'avions qu'à renaturer et reprendre des friches.

On aurait pu travailler, c'est ce que nous proposons, c'est ce que j'avais rédigé, je n'étais pas encore président de l'AMF, sur un système qui fonctionne très bien, contractuel, qui fonctionne dans des pays anglo-saxons, scandinaves ou dans certains États des États-Unis d'Amérique : partir d'un objectif contractuel entre l'Etat, les collectivités, le contrat, la souveraineté du peuple, ce que l'on représente et avoir un système de bonus/malus que l'on retrouve dans les dotations, pourquoi pas dans des formes fiscales à inventer, pour finalement favoriser la densité et pénaliser l'étalement, mais sous la responsabilité du contrat social local. Il y a des endroits où l'on ne peut pas, où l'on paiera un peu plus cher. Cela produit des effets bien plus rapides que cette usine à gaz (ce qui est un comble pour un projet environnemental) qui a été construite à travers la loi Climat et Résilience.

On sait qu'une loi est mauvaise quand, alors qu'elle n'est pas encore applicable puisque l'on a attaqué au Conseil d'Etat, vous êtes déjà en train d'en faire une autre pour la rendre applicable. La loi du 20 juillet dernier nous permet de la rendre beaucoup plus acceptable. Nous avons obtenu des avancées grâce à un travail qu'a fait Christophe BECHU avec le Sénat et l'AMF. On peut penser ce que l'on veut de la garantie rurale, mais cela permet d'avoir cet hectare mutualisé, on peut mutualiser entre communes. On a obtenu des délais

supplémentaires, on a essayé d'enlever de l'enveloppe à régionaliser des projets d'intérêt national parce que là aussi, l'Etat s'exonère de cette règle en disant que les centrales nucléaires, c'est prioritaire, ce que je crois, que la réindustrialisation verte, c'est prioritaire, ce que je crois, que les canaux, les grands aménagements, les lignes ferroviaires, c'est prioritaire, ce que je crois, mais vous irez expliquer dans votre commune, où vous aviez un peu de regain démographique parce que vous êtes près d'un grand centre urbain, mais que vous êtes une commune rurale, que la centrale nucléaire à 600 kilomètres est prioritaire et qu'elle est exonérée de règles sur l'artificialisation et que vous ne vous ne pouvez pas faire votre école ou vos logements. Pour les habitants, c'est au moins aussi prioritaire.

Cette loi a été conçue pour créer du conflit, de la tension entre les collectivités et ce n'est pas bien. C'est pareil pour les ZFE, pour les DPE, les diagnostics que j'ai évoqués sur les logements énergétiques : à Paris, il y a une crise du logement déjà sévère, les jeunes ne peuvent plus se loger, il n'y a plus de marché pour les classes moyennes, on renvoie tout le monde vers le logement social et l'on s'étonne qu'il y ait un goulot d'étranglement. À Paris, les logements G et F, de mémoire, ce sont 80 % des résidences principales en location. Comme on a concentré la fiscalité sur les propriétaires, l'IFI, le foncier, comme on a fait le ZAN, il n'y a qu'un technocrate qui ne peut pas comprendre que si un bien est recherché comme le foncier et qu'il est rare, le prix explose. C'est ce que les SAFER nous disent, ainsi que tout le monde. Vous avez un acte de construire et un acte de rénovation, plus les taux d'intérêt, ce qui est extrêmement cher, beaucoup plus cher. Si vous voulez qu'il y ait des locataires, il faut qu'il y ait des propriétaires. C'est là qu'il faut que l'on retrouve le bon sens, cela existe aussi.

Sur la ZAN, il faut lutter contre l'artificialisation des sols, contre cet étalement que l'on a trop encouragé par différentes règles, etc., on a gâché du foncier, ces zones enlaidissent la France, je suis entièrement d'accord, mais on a obtenu grâce à l'AMF et grâce au Sénat et à la bonne volonté du ministre BECHU des aménagements qui vont objectivement dans le bon sens : des délais supplémentaires, la garantie rurale, sortir 10 000 hectares de l'enveloppe nationale qui doit être retranscrite en territorialisation. On continue d'en contester le principe, mais c'est une loi et elle s'applique. Nous serons toujours du côté des maires et de la Région pour essayer de la rendre...

Nous, à l'AMF, ne sommes ni un exécutif, ni un législatif, mais nous sommes une vieille maison crédible qui date de 1907, qui a été reconnue d'intérêt public en 1933 et qui n'a jamais été aussi représentative qu'aujourd'hui : presque 100 % des maires sont adhérents en France, il n'y a pas d'équivalent au monde, nous étions à 54 % d'intercommunalités voici deux ans, aujourd'hui, à plus de 80 %. Quand on parle, c'est crédible, c'est légitime, nous sommes la plus grande association d'élus ruraux de France, d'élus de villes moyennes et de villes de centre bourgs, de celles qui assument les charges de centralité, de métropoles et de grandes agglomérations.

À ce titre, je vous demande s'il vous plaît de venir porte de Versailles du 21 au 23 novembre prochain, on renouvelle les instances. Toutes les positions que nous avons prises depuis deux ans, qui ne sont pas des positions molles, mais des positions que l'on essaie d'ancrer sur une rationalité étayée, ont été prises à l'unanimité. Dans nos instances, comité directeur du siège, bureau, on a des maires de gauche, de droite, du centre, des maires en

même temps, il y a tout, des riches, des pauvres, des jeunes, des vieux, des femmes, des hommes et autres, puisqu'il faut cocher maintenant, je ne prends pas de risques dans notre XXI^e siècle..., je le dis très sérieusement, on a de tout, et nous prenons nos positions à l'unanimité. Votre vote pour le renouvellement des instances, puisque nous avons des listes unitaires (il n'y a pas d'enjeu électoral, nous sommes tous bénévoles, au pire, on perd une charge, mais c'est captivant et passionnant), votre participation à la fois par le vote et si possible par votre présence est très importante auprès des Pouvoirs publics nationaux pour montrer que l'AMF est une belle maison, une maison vivante. C'est le cas en Haute-Savoie et dans toute la France. Ainsi, j'ai fait un « petit cavalier », j'ai fait passer plusieurs messages.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- Merci, Monsieur le Président. Je vais laisser Nicolas RUBIN commenter ou ajouter quelque chose sur les propos du président avant que le préfet ne réponde sur la transition et que l'on passe aux questions, s'il y en a. Nous avons commencé par un peu de retard, mais nous ne sommes pas trop mal. J'ai entendu les bouchons. S'il y a des questions, c'est le moment, on va faire synthétique pour conclure.

M. RUBIN.- Je voudrais saluer la présence de David LISNARD et les échanges cordiaux avec M. le préfet. On serait presque resté plusieurs heures à entendre le président de l'association des maires de France. Je ne sais pas si vous avez trouvé cette énergie débordante à l'endroit des collectivités ? Nous avons besoin aussi d'avoir un *leader* à la tête des communes et intercommunalités de France, l'Association départementale des maires adjoints et conseillers départementaux, comme l'a rappelé Martial SADDIER dans son propos télévisé tout à l'heure et enregistré pour les 90 ans, porte la voie du territoire – j'allais dire des territoires – mais il faut faire attention, le président de l'AMF est vigilant.

Je voudrais saluer sincèrement (c'était le cas avant, mais cela l'est encore plus) durant le mandat du président LISNARD, cette écoute permanente, cette préoccupation de savoir comment cela se passe chez nous à travers aussi le rôle que joue notre directrice Lauriane MOUNIER-FARAUT en tant que présidente de l'Association des directrices et directeurs d'association des maires, la courroie de transmission n'a jamais été aussi rapide et efficace. Encore une fois, David, merci de ta présence ce soir.

Nous allons passer aux questions, mais en tout cas, nous voudrions encore une fois, au nom de l'ensemble des élus de ce beau département, tous confondus dans leurs titres et fonctions, remercier l'Association et renouveler ton souhait d'avoir une belle participation à Paris au mois de novembre. C'est toujours le cas, on situe toujours l'Association des maires de Haute-Savoie dans les deux ou trois premières de France en termes de participation. On aime participer à cette vie nationale de l'association. Merci encore une fois pour ta venue, mais je redirai un mot à la fin parce qu'on ne repart jamais de Haute-Savoie les mains vides.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- Monsieur le Préfet, c'est un élément important pour vous, au rang des priorités, que cette question de transition écologique ; quelle est votre réponse sur le ZAN avant de prendre des questions ?

M. LE PREFET.- Sans donner l'impression que c'est un match de ping-pong ou de tennis, je voulais d'abord remercier le président, car comme il a une approche nationale et de son propre département, cela me rassure sur mes propres difficultés et problèmes ; quand il évoquait les gens du voyage, je ne doute pas que la question sera posée dans la salle.

Concernant le ZAN, je ferai le lien entre la mise en oeuvre de notre politique de sobriété foncière, car on va essayer de parler en faisant appel à moins de sigles, et l'accompagnement de l'Etat, car les deux vont ensemble. La politique de sobriété foncière, David LISNARD l'a très bien dit, on en partage tous les objectifs, on sait que cette ressource qu'est l'espace est désormais rare, qu'il faut collectivement mieux la gérer. Je voulais d'abord, car il est important qu'il le sache, dire que dans ce département de la Haute-Savoie, voici maintenant des années que les élus ont mis en oeuvre des documents d'urbanisme, des politiques spatiales sobres. Je le sais parce que je m'efforce de présider personnellement la commission CDPENAF qui a trait à la protection des terres agricoles et je vois avec les maires qui les portent les projets de PLU, ce sont clairement des PLU vertueux, même si je n'aime pas ce terme, car ce n'est pas une question morale, mais efficaces dans leur protection des espaces. On arrive quand même à construire du logement.

C'est un sujet qui devient difficile aujourd'hui pour d'autres raisons, mais on a construit dans ce département plus de logements qu'ailleurs en consommant moins d'espace qu'ailleurs. Il y a des recettes pour cela. Il n'y a pas de recette miracle, mais il y a des manières de faire. De ce point de vue, David LISNARD évoquait Action cœur de ville, c'est l'un des éléments : comment on utilise les centralités pour créer du logement, de l'activité et éviter de s'étaler trop dans les périphéries. Si ce programme est un réel succès dans la relation avec les collectivités locales, j'y vois aussi le signe que c'est parce que le collègue qui l'a porté était à la fois préfet et ancien directeur de l'AMF.

De ce point de vue, l'accompagnement de l'Etat sous l'angle contractuel et du conseil que l'on peut apporter est essentiel. Les impératifs de la loi, nous les mettrons en oeuvre ensemble. Je remercie les parlementaires qui sont très attentifs à la mise en oeuvre réelle et efficiente des principes imposés par la loi.

Aujourd'hui, ce que l'on a devant nous est un vrai défi, mais on part d'un acquis. C'est ce que je voulais souligner parce qu'on a souvent l'habitude battre notre coulpe. Dans ce département, depuis longtemps, en raison de la contrainte physique importante, les terrains disponibles sont évidemment rares dans un département de montagne, en raison aussi de la contrainte juridique depuis les années 1980, avec l'apparition de la première loi Montagne, qui

sont aussi fortes, on a su mettre en oeuvre des politiques de développement efficaces du point de vue de la sobriété.

Dernier élément que je voulais mettre en œuvre : l'idée de la sobriété foncière n'est pas d'arrêter de construire, de se développer, car pas un seul territoire ne peut accepter cette idée, le vôtre pas plus qu'aucun autre.

M. DUVAL.- Merci. Il y avait une question.

• Questions/réponses

Mme GREBERT.- Bonjour, je suis Fabienne GREBERT, conseillère régionale et élue à Annecy. Ma question est plutôt pour le président SADDIER, puisque nous avons parlé beaucoup d'artificialisation des sols et de priorité pour les logements, pour les communes rurales, pour garder des écoles ouvertes. Vous avez été accueilli, Monsieur le Président, tout à l'heure, par un collectif qui remet en question le projet de vélodrome. C'est un projet très consommateur de terre, qui remet en question le fonctionnement de ce magnifique Parc des expositions pendant quelques années de travaux et nous savons aujourd'hui (je me fais la porte-parole d'un certain nombre d'élus ici qui n'osent pas le dire tout haut) que nous n'avons pas besoin de ce projet. Je voulais savoir pourquoi vous n'envisagiez pas des solutions alternatives à cette artificialisation avec l'usage des équipements existants ? Je vous remercie.

M. DUVAL.- Merci, Madame la conseillère régionale. On prend une ou deux autres questions.

M. PERY.- Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Christophe PERY, je suis maire de Marignier. Merci, Monsieur le Président de l'AMF d'être présent ce soir et merci à Monsieur le Préfet. Je vais essayer de modérer mes propos, car je suis un maire très en colère. Voici quinze ans que je suis élu local, je viens chaque année au Congrès des maires et chaque année, on fait le même constat : on nous dit qu'il y a trop de normes, que l'on va simplifier les choses, donner plus de liberté aux collectivités territoriales, que l'on va faire confiance aux maires et finalement, c'est l'inverse qui se passe. Je rejoins votre constat sur les normes : de plus en plus de normes, de moins en moins de ressources fiscales et chaque fois, j'ai l'impression qu'il y a une complaisance de nos associations d'élus, c'est-à-dire que l'on se retrouve tous entre nous, on fait des constats, on dénonce des choses et finalement, rien ne change, rien ne bouge, on a l'impression de ne pas être écoutés.

À un moment donné, les associations d'élus ne seraient-elles pas en mesure de faire des actions peut-être un peu plus *touchy* ? Il y a peut-être des actions à faire. Ne faut-il pas faire des grèves de l'état civil ou des démissions ? Sans aller jusqu'à la démission, je pense qu'il faut que l'on soit beaucoup plus déterminé aujourd'hui. L'Etat, aujourd'hui, ce n'est plus

acceptable. Si cela continue ainsi, on va à la catastrophe. La réforme de la fiscalité locale est une catastrophe. Si je prends l'exemple de ma collectivité locale, chaque semaine, je fais des points avec mon directeur financier pour savoir si je dois payer la facture d'électricité ou si je dois payer l'entreprise locale, car j'ai des problèmes de trésorerie. C'est lié au FPIC notamment, nous avons de grosses difficultés ; ce n'est pas parce que l'on a un potentiel fiscal en Haute-Savoie que les communes n'ont pas de graves difficultés. Il faut nous écouter, on a l'impression que l'on n'est pas entendu, aujourd'hui. C'est un cri du cœur. Il faut que l'Etat se reconcentre sur ses missions, la justice, la Police, l'armée, l'hôpital, qu'il laisse les collectivités gérer leur territoire et qu'il leur fasse confiance.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- Merci, Monsieur le Maire, pour votre témoignage. Il y a une troisième question, je vais la prendre et ainsi, on les traitera toutes en même temps.

M. BENOIT.- Florent BENOIT, maire de Vulbens. Je salue la présence du président de l'AMF, David LISNARD. Je rebondirai sur les propos de mon collègue PÉRY en disant qu'effectivement, nous avons eu les oreilles tirées par le président de la République lors de son allocution télévisée voici quelques semaines disant que les maires étaient responsables de la fiscalité locale et de l'augmentation de la taxe foncière. Effectivement, la popularité de l'impôt local a été transférée aux collectivités territoriales, leur laissant le soin d'appeler l'impôt auprès des propriétaires fonciers. Dans ma commune, cela représente sept points d'augmentation d'impôts, 40 000 euros. On peut se satisfaire de la visite du ministre GUERINI qui, dans 71 communes de Haute-Savoie, nous explique que ce sont les seules communes qui ont une vie chère, contrairement à une typologie de bassins de vie qui permettrait d'appliquer cela sur un certain nombre de bassins de vie. Pour autant, en nous laissant le soin de payer cette prime de vie chère.

On ne peut pas expliquer aux maires qu'ils ont le soin de lever l'impôt et donc, dans ma commune, 7 points, soit 40 000 euros, tout en venant leur faire les poches de 25 000 euros pour payer cette même prime de vie chère. Il me semble, et je le dis devant M. le préfet qui était présent lors de cette rencontre, et j'avais déjà fait la même remarque, que quand on fait des effets d'annonce, on assume jusqu'au bout ce que l'on est en mesure d'accorder à nos fonctionnaires qui en ont bien besoin dans notre territoire transfrontalier. Je souhaite saluer leur action. Pour autant, il faut préserver la fiscalité, puisque quand on est responsable public, et c'est le sens de notre action collective ici, mais plus globalement au quotidien, on va jusqu'au bout de ses choix. En l'occurrence, il est très important que nos fonctionnaires puissent toucher cette prime de vie chère, mais il est très important également que l'Etat puisse en supporter jusqu'au bout les conséquences, y compris pour les collectivités territoriales. Merci.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- Merci, Monsieur le Maire.

M. SADDIER.- Je veux répondre à Mme GREBERT, Mme la conseillère régionale par ailleurs élue à Annecy ; vous avez cité les écoles et les logements. Je voudrais rappeler que les écoles ne sont pas de la compétence du Conseil départemental et que le logement, non plus. Si vous avez écouté mon intervention au nom des 26 conseillers départementaux qui sont là (ce qui est exceptionnel, les trois quarts du Conseil départemental sont là), je vous ai annoncé au nom de tous les collègues qu'on lançait la construction de quatorze collèges sur dix ans, qu'il y en avait pour 1 milliard, que c'est reconnu par le ministre de l'Education nationale, que c'est le plus gros plan de construction ou de reconstruction de collèges que notre pays aura jamais connu en ce qui nous concerne, que nous répondons présents sur le plan des collèges.

Comme j'ai été maire de Bonneville, par rapport à un projet qui verra le jour à La Roche-sur-Foron, il ne me paraît pas inutile de respecter M. le maire et son conseil municipal qui sont mieux placés que personne pour savoir ce qui est bon pour La Roche-sur-Foron. Quant à Rochexpo, il me semble que c'est une structure indépendante, une association, qu'il y a un président et un conseil d'administration et qu'en ce qui concerne le bon fonctionnement de La Roche-sur-Foron et Rochexpo et ce qui pourrait venir compléter ou pas de manière intelligente, il n'y a pas mieux placé que Rochexpo, son président et son conseil d'administration.

A titre personnel, comme vous êtes élue à Annecy, mon bureau doit être séparé doit être séparé d'environ 300 mètres de la Ville d'Annecy et du Conseil départemental, il est grand ouvert. Plus que faire une intervention par an au congrès des maires, que faire des tweets en permanence et que donner son avis quand on est élu d'Annecy sur à peu près tous les projets de Haute-Savoie comme vous le faites, sachez que mon bureau est grand ouvert ; avec les conseillers départementaux, je suis très fier d'avoir sorti la caserne des Romains à Annecy qui était bloquée depuis 25 ans et d'avoir aidé le maire d'Annecy à sortir le magnifique projet des haras et nous avons bien l'intention de continuer à le travailler pour les Annéciens.

(Applaudissements)

M. LISNARD.- A la première intervention de Madame, je ne répondrai pas, car ce n'est pas du champ de nos réunions. Nous ne sommes pas ici pour juger de l'opportunité des projets des collègues ou des autres parties, nous sommes là pour analyser nos relations avec l'Etat, les collectivités, etc.

Sur ce que vous disiez, mon collègue de Marignier, je ne pense pas que vous ayez pu déceler la moindre complaisance dans mon propos, y compris face au président de la République, qui s'en souvient, après mon élection, si vous étiez présent au congrès des maires.

À tel point que l'Etat, et c'était déjà le cas sous François BAROIN et Jacques PELISSARD, a parfois la tentation d'essayer d'affaiblir la voix de l'AMF, de la court-circuiter avec d'autres entités ou associations, etc. Il n'y a, croyez-moi, ni bienveillance, ni malveillance, nous essayons de travailler avec les exécutifs et de faire valoir l'objet de notre association, c'est-à-dire la liberté locale. Je ne peux que partager tout ce que vous avez dit sur la nécessité de recentrer l'Etat sur ses fonctions régaliennes. Je ne ferai pas comme Madame, je ne sortirai pas du champ de notre assemblée, mais cela rencontre toutes mes convictions.

Sur le reste, j'ai été de l'autre côté, j'ai été dans la salle avant d'être au micro, une fois que vous êtes au micro, vous travaillez comme un dingue, vous essayez de faire entendre votre voix, vous êtes dans les médias, vous allez voir des ministres. J'espère que vous recevez les *e-mails* que je vous adresse d'ailleurs, au moins un par semaine, je vous en adresse un sur le budget. On essaie de porter la voix des communes. Après, on réfléchit à des opérations, mais les opérations spectaculaires, ce sont des fusils à un coup, c'est-à-dire qu'il faut que cela marche, sinon, on n'apparaît que dans l'incantation ou la réclamation et l'on perd en crédibilité.

Mon tempérament me porte à ce que vous dites, je vous le dis franchement, mais mon sens de la responsabilité, c'est d'éviter aussi que l'on n'apparaisse que dans une colère qui, finalement, ne transforme pas grand-chose. Si l'on doit le faire, j'ai quelques idées d'opérations que nous pourrions faire qui seraient assez visibles, il faut bien calculer parce qu'il ne faut pas le louper. Je ne veux pas en dire plus. Parce qu'on ne va pas faire un coup d'Etat. En tout cas, pas moi, je suis légitimiste. En tout cas, je ne peux pas dire autre chose et cette colère s'exprime partout.

C'est notre collègue de Vulbens qui parlait du FPIC, je l'ai évoqué dans mon propos quand nous parlions de la péréquation. Sur la déclaration du président de la République, que dire ? Nous avons expliqué immédiatement à l'exécutif comment était organisée la fiscalité locale, on a rappelé que ce n'est pas nous qui avons demandé à supprimer la taxe d'habitation et à nous faire amputer d'une partie de la CVAE. Sur la taxe d'habitation, selon les chiffres du CFL et de l'Observatoire des finances publiques locales, c'est donc partagé avec la Direction générale des collectivités locales, Bercy n'est pas tout à fait d'accord là-dessus, mais on évalue à au moins 1 milliard ce qu'il manque sur la taxe d'habitation. La formule que l'on entend régulièrement à l'euro près, ce n'est pas vrai. Vous verrez que sur la DGF, l'année prochaine, même s'il y a une réévaluation de l'enveloppe de 200 et quelques, ce sera en dessous de l'inflation et que 40 % des communes perdront de la DGF encore, notamment sur la part forfaitaire, donc sur leur capacité d'action.

Oui, sur le foncier bâti, il y a les taux, il y a les bases. Les taux, c'est nous qui les décidons, les bases, c'est le national ; il ne faut pas que l'on soit hypocrite non plus, on n'a pas dissuadé l'exécutif et les législateurs de changer la loi qui indexe l'évaluation des bases au 1er novembre, les 7,1 %, on les a acceptés parce que c'était le taux d'inflation au 1er novembre dernier, mais c'est dans la loi et c'est tout à fait normal. En euros constants, si l'inflation est à 7,1, cela veut dire que si l'on ne touche pas à nos taux, le foncier bâti n'a pas bougé. 86 % des communes n'ont pas touché leur taux de foncier bâti, 14 % l'ont changé, l'ont augmenté,

quelques-unes l'ont diminué pour compenser les 7,1 en tout ou partie, mais je crois que cela ne concerne que 200 et quelques communes.

Ce n'est pas parce qu'une commune augmente son taux qu'elle est mal gérée ; il y a parfois des projets locaux que l'on préfère financer plus par l'impôt que par la dette, pour différentes raisons, il y a un accord de la population, cela peut arriver. Ce n'est pas parce qu'on augmente qu'on est bien géré non plus ! Dans ma commune, je pratique la stricte sobriété fiscale et nous désendettions, nous faisons beaucoup de gains de productivité. Que vous dire de plus, sinon que nous sommes en phase ? Immédiatement, j'ai exprimé le fait que cette polémique était très mal venue, qu'elle aurait dû être évitée et qu'elle était inconvenante à l'égard des maires. Dès que l'on n'est pas d'accord avec l'exécutif, on nous traite de populistes, eh bien c'est une forme de populisme que de dire que ce sont les maires qui augmentent la fiscalité parce que ce n'est pas vrai et profondément injuste. Voilà ce que je voulais répondre à nos collègues.

M. DUVAL.- Merci de ces précisions. Je me tourne vers l'autre président ; nous sommes dans les temps, nous avons commencé par un peu de retard, mais nous avons tenu, ce qui n'est pas mal. Nous avons un cadeau à faire et j'avais une question avant que l'on aille à la soirée qui est juste derrière. On m'a parlé d'agenda qui ne serait pas encore arrivé.

M. RUBIN.- Nous avons été un peu échaudés concernant l'agenda. Vous l'appréciez, on nous en demande plus que l'on ne peut en produire et bizarrement, cette année, les agendas sont coincés à Rouen. Lauriane cherche encore à savoir pourquoi alors qu'ils auraient dû être faits dans la proximité. Ce n'est pas un circuit court. Nous avons fait un geste symbolique cette année à l'endroit des femmes, nous avons fait un agenda rose pour Octobre Rose et nous sommes d'autant plus déçus qu'ils ne soient pas là, mais ne perdez pas de vue qu'ils arriveront dans vos boîtes aux lettres très prochainement. La mission est de le récupérer avant fin octobre.

M. DUVAL.- Nous vous rappelons qu'il y a un tirage au sort à 21 heures pour la meule d'Abondance.

M. RUBIN.- Comme je l'ai dit au président LISNARD, on ne repart jamais de Haute-Savoie sans un cadeau. On parle souvent de la complexité des collectivités en termes de fiscalité et de ressources, nous avons donc choisi de vous remettre un cadeau symbolique, bien ancré ici en Haute-Savoie, c'est du patrimoine, de la ruralité, du terroir. C'est une roue de fromage Abondance parce que nous espérons que ce ne sera pas la fin de l'Abondance, grâce au président de la République, il faut le souligner, qui lui a fait une publicité phénoménale. On ne le remerciera jamais assez, mais nous utilisons encore ce propos. Ce fromage d'Abondance sera accompagné de petites coupelles, car il est accompagné d'une recette, spécialité traditionnelle garantie, la seule de France, le berthoud.

C'est une connotation avec les élus du département de la Haute-Savoie qui sont en eux-mêmes une spécialité traditionnelle garantie. Ici, en Haute-Savoie, nous avons quand même des cas, ils ont le cœur bien placé, ils tiennent leurs communes à bout de bras avec beaucoup d'énergie et d'efficacité et tout ceci se résume à travers ce fromage.

Je voudrais vous faire profiter de la petite anecdote du jour : quand notre collègue conseillère départementale, vice-présidente du département et présidente du syndicat interprofessionnel du reblochon a su que j'allais remettre une roue d'Abondance au président de l'Association des maires, elle m'a fait livrer en toute urgence deux reblochons. La seule différence...

(Applaudissements)

... c'est qu'entre un fromage qui vient de la vallée d'Abondance, qui porte ce nom de générosité, et les Aravis, c'est un petit clin d'œil, car j'y vais très souvent et que j'ai beaucoup d'amis là-haut, les deux reblochons sont arrivés étiquetés avec le prix.

(Rires)

C'était un petit clin d'œil à mon amie Marie-Louise DONZEL-GONET et à l'agriculture et toute l'énergie qu'elle met à l'endroit du reblochon et cette belle vallée des Aravis, entre La Clusaz, le Grand-Bornand, Manigod et Serraval. Madame, merci de lui remettre ce beau fromage d'Abondance. On s'est permis de le mettre au nom du président LISNARD et vous pourrez faire des berthoud à votre équipe de direction. Je voudrais, à travers vous, saluer Caroline GIRARD, la remercier énormément pour tout le travail qu'elle fait en tant que directrice de l'Association des maires de France. Nous avons vraiment de bonnes relations avec elle, c'est une femme idéale, je voudrais lui adresser les plus chaleureux applaudissements.

(Applaudissements)

M. LISNARD.- Je ne sais pas comment cela se comportera dans les bagages au retour.

(M. LISNARD reçoit son cadeau)

Il est quand même mauvaise langue, car c'est la date de péremption ! Je trouvais cela très cher ! Je voudrais vraiment vous remercier. Je ne vais pas être hypocrite, cela me fait extrêmement plaisir, car j'aime ce qui est bon et je vais avoir beaucoup de succès dans l'avion en termes de masse, de poids, car cela pèse et certainement en termes d'odeur, mais j'en ferai le meilleur usage. L'une des nouvelles dispositions à laquelle nous sommes contraints, c'est que je serai obligé de le déclarer au déontologue et de lui demander si j'ai le droit de l'accepter.

M. RUBIN.- Il y en a pour moins de 150 euros.

Une anecdote rapide : un préfet qui était allé visiter la belle entreprise de ski DYNASTAR, encore un joyau de notre département, s'était fait remettre une paire de skis, il

l'avait évidemment refusée au titre de la déontologie. Je m'étais permis de lui dire : « *Monsieur le Préfet, cela vaut plus de 150 euros, mais il fallait prendre un ski et vous reveniez chercher l'autre après* ». Il ne l'a pas fait.

Le président SADDIER a aussi un petit cadeau à remettre aussi au président LISNARD, dont on ne connaît pas le contenu.

M. SADDIER.- 149 euros ! Comme on a compris que la charge était lourde pour le président, il faut qu'il ait un sac à dos costaud, et comme il y a du fromage, il y a aussi un peu de liquide car il faut les deux, pour l'avion.

Merci beaucoup de ta présence.

(Applaudissements)

M. RUBIN.- Du génépi de Bernex Dent d'Oche !

M. DUVAL.- Nous allons inviter tous les élus à rejoindre la salle.

M. RUBIN.- C'est le 90^e anniversaire, on fait avancer les élus de la tribune, M. le Président, M. le Préfet, on vous demande symboliquement de vous lever et on entonne une généreuse marseillaise.

(L'assemblée, debout, reprend la Marseillaise.)

(Le congrès est clos à 20 heures.)